

**Mémoire du Cégep de Baie-Comeau pour la
révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges
d'enseignement général et professionnel.**

**Présenté au Comité d'experts mandaté par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

Le 15 décembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

Introduction – Le Cégep de Baie-Comeau	5
Présentation du cégep	5
Notre géographie	5
Notre économie	5
Nos services en enseignement	6
Notre démographie	6
1. L'internationalisation et le défi du recrutement	8
2. L'accessibilité aux études collégiales sur l'ensemble du territoire Québécois	11
3. Le financement des activités de fonctionnement	13
3.1 Le « F » de FABES	14
3.2 Les « F » spécifiques	16
3.3 Le « A » de FABES	19
3.4 Annexe budgétaire A-007 – Mesure d'aide aux cégeps dont l'effectif scolaire est en baisse	22
3.5 Le « B » de FABES	25
3.6 Le « E » de FABES	27
3.7 Le « S » de FABES	29
4. Le financement de la recherche au collégial	30
Révision du FABES – Sommaire des recommandations du Cégep de Baie-Comeau	32
Annexes	39
Annexe 1 – Les finances du Cégep de Baie-Comeau	40
Annexe 2 – Analyse de l'importance du paramètre F sur le FABES	42
Annexe 3 – Analyse de l'écart de l'allocation du A de FABES entre les cégeps	43
Annexe 4 – Analyse d'un financement modulé pour les PES brutes	44
Annexe 5 – Analyse d'un financement modulé pour les PES pondérés	45
Annexe 6 – Importance de la mesure d'aide de la A-007 par rapport à l'allocation du A de FABES	46
Annexe 7 – Impact de l'ajustement de la mesure A-007 sur les résultats des cégeps	47

Annexe 8 – Impact de l’ajustement de la mesure A-007 sur le solde de fonds des cégeps	48
Annexe 9 – Demande de révision au MEES d’allocation pour des fixes particuliers	49
Annexe 10 – Lettre au MEES en réaction aux compressions budgétaires de 2015	55
Annexe 11 – Annonces budgétaires pour les universités en région	61
Annexe 12 – Données statistiques portant sur la clientèle étudiante du Cégep	66
Annexe 13 – Un engagement historique en faveur de l’établissement en région des personnes immigrantes (Communiqué du 5 décembre 2017)	71
Annexe 14 – Budgétisation des cégeps – Variation du financement	74
Annexe 15 – Cégep de Baie-Comeau – Structure minimale	75

Introduction – Le Cégep de Baie-Comeau

Présentation du cégep

Le Cégep de Baie-Comeau est un établissement d'enseignement supérieur qui offre à la population une formation de qualité dans un milieu d'apprentissage stimulant. Il contribue aussi à la recherche et participe activement au développement économique, social et culturel de sa région, dans une optique de développement durable.

Il faut aussi savoir que le Cégep intègre un centre collégial de transfert de technologie, le CEDFOB (centre d'expérimentation et de développement de la forêt boréale), qui aide nos entreprises à trouver des occasions d'affaires, entre autres pour diversifier la filière forestière.

Tout en maintenant ses efforts de recrutement, le Cégep de Baie-Comeau compte agir comme leader en matière d'enseignement supérieur afin de poursuivre son développement et de rayonner ici et ailleurs!

Notre cégep est un employeur d'importance dans la Manicouagan. Environ 170 personnes sont à notre emploi, dont le personnel enseignant, le personnel professionnel et le personnel de soutien. Huit personnes constituent également l'équipe de direction.

Nous accueillons actuellement 660 étudiantes et étudiants à l'enseignement régulier (30 % dans nos programmes préuniversitaires et 70 % dans nos programmes techniques). À cela s'ajoutent, les personnes qui suivent des attestations d'études collégiales, des formations en ligne ou des formations sur mesure par l'entremise de notre service de la Formation continue.

Notre géographie

La Côte-Nord est une immense (et belle) région, éloignée des grands centres urbains du Québec et isolée des autres régions par des barrières physiques naturelles.

La région s'étend, d'ouest en est, sur plus de 1 200 kilomètres de zone côtière et vers le nord à plus de 600 kilomètres (annexe 9 – carte jointe)

La région compte 92 541 habitants, soit 1,1 % du Québec. Environ 58% de la population habite les trois principales municipalités de la région : Sept-Îles, Baie-Comeau et Port-Cartier. Environ 42 % de la population est répartie entre les 30 autres municipalités de la région et les 9 communautés autochtones.

Notre économie

Les activités économiques de la Côte-Nord sont basées principalement sur l'exploitation des ressources naturelles et, dans une moindre mesure, sur leur transformation. Elles s'établissent autour de la minéralurgie (fer), la métallurgie (aluminium), la production d'hydroélectricité, la foresterie (bois d'œuvre et papier journal), l'exploitation des ressources fauniques (chasse et pêche), la pêche commerciale et le tourisme.

La région présente une faible diversité industrielle et commerciale, ce qui la rend vulnérable aux effets cycliques engendrés par les fluctuations fréquentes des marchés mondiaux.

Le long réseau routier, les dessertes aériennes, maritimes et ferroviaires entraînent des coûts élevés pour le transport des personnes et des marchandises. Ces charges supplémentaires diminuent la compétitivité des entreprises et augmentent les charges pour les particuliers, **les institutions**, les commerces et les industries. Ces dessertes sont souvent interrompues par les conditions météorologiques (vents, glaces, marées, neige) et plongent régulièrement la région ou des parties de la région, dans l'isolement.

Le transport collectif est présent dans les milieux plus urbains, où la population est concentrée, et est indisponible sur la quasi-totalité du reste du territoire. Le transport interrégional dessert une partie du territoire et réduit ses services, d'année en année, en raison des frais de fonctionnement élevés.

Le réseau de téléphonie cellulaire (et internet) est incomplet sur l'étendue du territoire des MRC de la Côte-Nord.

Toutes les activités économiques en Côte-Nord sont conditionnées par de faibles volumes sur d'immenses territoires.

Nos services en enseignement

La Côte-Nord ne possède pas d'université sur son territoire, malgré certaines offres de services. Seuls deux cégeps sont présents dans les deux grandes agglomérations de **Baie-Comeau et Sept-Îles, distantes de 250 kilomètres.**

La majorité de nos programmes de formation technique sont « régionaux ». La clientèle du Cégep de Baie-Comeau provient de partout sur la Côte-Nord. Les élèves doivent souvent se déplacer sur le territoire et s'installer à l'extérieur de leur lieu de résidence pour obtenir la formation de niveau collégiale.

Près de 18,9% de la population de la Côte-Nord est sans grade, certificat ou diplôme, la moyenne québécoise se situant à 12,8%.

Notre démographie

Le Québec est aux prises avec une prévision de décroissance des effectifs étudiants de niveau collégial et notre région ne fait pas exception à la règle.

Les perspectives démographiques de la région sont négatives et sa décroissance populationnelle se poursuivra, sauf pour les communautés autochtones, dans les prochaines années. Selon les données 2015-2016 de l'Institut de la Statistique du Québec, **pour l'ensemble de la province, c'est la Côte-Nord qui affiche le déficit migratoire le plus important, avec un taux de migration interrégionale de – 1,6 %.**

Au Québec, en 2014-2015 et 2015-2016, c'est notre région et, plus particulièrement la Manicouagan, qui a connu le déficit le plus marqué chez les jeunes adultes, dans la catégorie d'âge des 15-24 ans. (-3,5 % pour la région, voir annexe 12)

1. L'internationalisation et le défi du recrutement

Selon les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (mars 2013), le Cégep de Baie-Comeau aurait dû connaître une baisse de clientèle de 20 % entre 2012 et 2016. (Voir annexe 12)

Contre toute attente, par nos actions, nous avons réussi à faire mentir les prévisions démographiques. **Nous avons connu une hausse de clientèle de 9 % durant la période de 2012 à 2016, pour, ensuite, subir une légère baisse d'environ 3 % à l'automne 2017.**

Cependant, selon les prévisions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, c'est d'ici 2020 que nous devrions connaître nos plus fortes baisses de clientèles.

De là toute l'importance de travailler intensivement au recrutement d'une clientèle étudiante, en provenance de l'extérieur de la région.

Plus que jamais, nous nous devons donc de continuer à nous démarquer afin de combler cette baisse anticipée de clientèle locale par le recrutement d'étudiantes et d'étudiants aux quatre coins du Québec et à l'international.

Le Cégep de Baie-Comeau travaille activement au recrutement de sa clientèle depuis plusieurs années et, dans les faits, 33 % de notre nouvelle clientèle étudiante provient de l'extérieur de la MRC de Manicouagan et d'outre-mer. Il s'agit de retombées non négligeables pour la région.

Annuellement, toutes dépenses comprises, ce sont entre 200 000 \$ et 300 000 \$ qui sont consacrés au recrutement et à la promotion, et ce, sans financement spécifique à cette fin.

Nous n'avons pas d'autre choix que d'investir dans le recrutement et la promotion, si nous désirons assurer la pérennité de nos programmes et la vitalité de notre collège, tout en répondant à de réels besoins de main-d'œuvre. Par exemple, pour nos programmes de *Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique* (gestion faunique, chasse et pêche) et *Technologie forestière*, les étudiants internationaux représentent respectivement 20 % et 50 % de nos nouvelles admissions.

Encore une fois, c'est un investissement essentiel pour assurer la viabilité de nos programmes et la vitalité de notre établissement, étant donné que le bassin de clientèle locale ne nous permet pas de faire le plein d'étudiantes et d'étudiants. Un investissement qui s'avère, également, extrêmement profitable pour notre communauté.

En plus de nous voir confrontés à des prévisions démographiques très sombres, il faut savoir que nous sommes en concurrence directe avec les autres cégeps du Québec, pour plusieurs de nos programmes. La baisse démographique affecte plusieurs régions du Québec et la concurrence entre les cégeps s'accroît nécessairement.

Par ailleurs, au mois d'août dernier, ce sont plus d'une centaine de nouveaux étudiants et étudiantes qui sont venus s'installer dans la Manicouagan pour au moins trois ans, soit la durée minimale de leur programme de formation technique. Au total, nous avons actuellement environ

200 étudiants qui ne proviennent pas de la Manicouagan. Cette clientèle génère un impact économique d'environ quatre à cinq millions de dollars, annuellement!

Notre localité se doit d'avoir une maison d'enseignement supérieur dynamique et bien vivante pour tous nos jeunes qui viendront y poursuivre des études dans les prochaines années. La Manicouagan a aussi besoin des retombées économiques que génère la venue de centaines d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de la région.

Nous souhaitons assurer la viabilité de nos programmes de formation et la vitalité de notre établissement, et ce, au plus grand bénéfice de notre communauté.

Par ailleurs, notre stratégie d'actions, au regard du recrutement, exige des ressources financières supérieures à nos disponibilités.

Nos autorités doivent admettre que le renforcement de l'économie des régions, comme celle de la Côte-Nord, passera par la consolidation et le développement de l'enseignement supérieur.

Il faut savoir que pour tous les secteurs d'activités économiques confondus, des entreprises de services et aux domaines industriel et commercial, **c'est actuellement le Cégep de Baie-Comeau qui contribue le plus à l'installation de nouvelles personnes dans la Manicouagan!**

L'enseignement supérieur occupe une place plus importante dans notre économie locale. La présence du Cégep de Baie-Comeau, qui offre des programmes de formation diversifiés à une clientèle en provenance de l'ensemble du Québec et d'outre-mer, constitue un levier essentiel au développement économique et social de la Côte-Nord et de la Manicouagan.

Si nos actions rapportent, c'est en grande partie parce que nous faisons les choses autrement et que nous allons dans des communautés (françaises) où d'autres ne vont pas. Nous pensons que c'est bien ainsi. Notre collège est de petite taille et nous devons être créatifs et originaux pour nous démarquer.

Mais, évidemment, pour « survivre », nous investissons dans la promotion et le recrutement des budgets qui, autrement, pourraient être investis dans les services aux étudiants. Une problématique que ne connaissent pas la majorité des collèges de plus grande taille, dans les grandes régions urbaines du Québec.

Recommandations

Il faut savoir que lors du *Forum sur la valorisation de la diversité et de la lutte contre la discrimination*, tenu le 5 décembre 2017, le Gouvernement du Québec a pris « Un engagement historique en faveur de l'établissement en région des personnes immigrantes » (communiqué joint en annexe 13)

Nous considérons donc que le soutien financier attendu de notre Ministère au regard du recrutement international (principalement) constitue un investissement pour favoriser la prospérité et le bien-être de nos concitoyens, d'abord au plan individuel pour nos étudiantes et nos étudiants, mais également au plan collectif pour notre institution et l'ensemble de notre communauté.

Il est donc important de dégager des montants pour nous soutenir financièrement, pour ce que nous faisons déjà.

Pour le recrutement international, comme pour la mobilité interrégionale, nous sommes d'avis qu'il est prioritaire de soutenir les cégeps situés dans les régions du Québec qui seront particulièrement affectés par une baisse anticipée de clientèle.

Hypothèse méthodologique

Soutenir les cégeps en région et retenir, dans un premier temps, les mêmes critères que ceux utilisés pour l'allocation de budgets pour la mobilité interrégionale (annexe S-047).

2. L'accessibilité aux études collégiales sur l'ensemble du territoire Québécois

Depuis bientôt 50 ans, le Cégep de Baie-Comeau participe activement au développement économique, social et culturel de la Côte-Nord, plus particulièrement dans les MRC de la Manicouagan et de la Haute-Côte-Nord.

En plus de former et de préparer la relève, le Cégep de Baie-Comeau est un partenaire socioéconomique de premier plan pour le développement des communautés locales et autochtones de la Côte-Nord, une région **où l'accessibilité à l'enseignement supérieur constitue un enjeu crucial.**

Mais la baisse de notre population et la dévitalisation de nos communautés, dans un contexte économique difficile, nous entraînent dans un cercle vicieux. Les services de toutes natures diminuent et **moins il y a de services offerts, moins il y a de personnes, et moins il y a de personnes, plus il est difficile de justifier les services.** Une institution d'enseignement comme la nôtre, financée «au volume d'activités » perd sa capacité d'agir, au risque de devenir moins attractive.

Pourtant, d'importants besoins en main-d'œuvre qualifiée sont à prévoir, au Québec et en région, pour les prochaines années.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, nos autorités doivent admettre que le renforcement de l'économie des régions, comme celle de la Côte-Nord, passera par la consolidation et le développement de l'enseignement supérieur.

Nous insistons à nouveau sur le fait que pour tous les secteurs d'activités économiques confondus, des entreprises de services et aux domaines industriel et commercial, **c'est actuellement le Cégep de Baie-Comeau qui contribue le plus à l'installation de nouvelles personnes dans la Manicouagan!**

La capacité de la région à attirer des personnes et à les retenir passe nécessairement par l'accessibilité à la formation en enseignement supérieur.

L'accès à des services de proximité pour la formation en enseignement supérieur est essentiel. Il doit être préconisé pour réduire les inégalités sociales et éviter que la population quitte son milieu de vie et la région.

Les jeunes qui poursuivent des études en région ont plus de chances de s'y enraciner et de contribuer à la création et au succès des entreprises locales. Ils contribuent à enrichir l'économie régionale par, notamment, l'augmentation du bassin de main-d'œuvre.

Recommandations

Ainsi, le Cégep de Baie-Comeau et les « petits » cégeps des régions doivent pouvoir bénéficier de budgets suffisants pour :

- Préserver leur vitalité et leur dynamisme, pour leur clientèle actuelle et future, au bénéfice des communautés locales et régionales.
- Permettre aux étudiantes et aux étudiants de poursuivre leurs études à proximité de leur domicile familial, un facteur contributif à la persévérance scolaire, ainsi qu'à la rétention des jeunes diplômés en région.

Pour y arriver, il faut modifier significativement le mode de financement des cégeps de « petite taille » comme le nôtre. Des propositions concrètes suivront dans la section sur « Le financement des activités de fonctionnement ».

3. Le financement des activités de fonctionnement

Le Cégep de Baie-Comeau juge nécessaire la révision du FABES, particulièrement pour assurer la viabilité des plus petits cégeps. Nous sommes d'avis que le modèle financier doit être équitable (et non égal), simple, transparent et qu'il doit être évolutif dans le temps. La révision du modèle de financement doit se faire dans un contexte de réinvestissement.

Parmi les 48 cégeps publics, le cégep de Baie-Comeau reçoit actuellement la plus faible allocation du réseau avec un montant total de 11 381 500 \$, et inévitablement, possède la plus petite structure organisationnelle. Malgré ce constat, le Cégep de Baie-Comeau est évidemment confronté aux mêmes obligations de qualité et de reddition de comptes que les autres membres du réseau.

Il est difficile de ne pas aborder les récentes annonces du gouvernement en lien avec le budget des établissements universitaires en région (juin 2017 – voir revue de presse jointe- annexe 11). Une aide supplémentaire d'un million de dollars provenant d'une mesure appelée « Aide supplémentaire aux universités de plus petite taille » a été octroyée dans le dernier budget aux universités suivantes :

- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec en Outaouais
- Université du Québec à Trois-Rivières

Un montant additionnel de 2 millions a été octroyé à l'Université Bishop par des mesures d'aide dans le cadre de sa mission particulière à titre d'établissement de plus petite taille en région à la suite de ses revendications.

Par ces annonces, le gouvernement a démontré son soutien aux universités de petites tailles en tenant compte de la réalité de leur région, où l'effet de masse critique et de volumes n'existe pas.

La réalité de l'Université Bishop et des universités de région correspond exactement à celle vécue par le Cégep de Baie-Comeau.

Nous espérons, sincèrement que l'annonce faite à ces universités pourra être inspirante, à très court terme, pour le financement des petits collèges comme le nôtre. Il en va de notre capacité à réaliser notre mission.

Recommandation

La révision du modèle de financement devra permettre de soutenir la qualité et l'accessibilité de la formation en région en assurant une meilleure équité dans la répartition des ressources financières. Chaque étudiant sur le territoire québécois devrait avoir accès à des services de qualité.

3.1 Le « F » de FABES

Introduction

Tel que mentionné par la Fédération des cégeps, le financement au « F » n'a pas suivi l'évolution de la structure administrative de base des cégeps. Les exigences administratives et gouvernementales ont pris une ampleur insoupçonnée depuis la mise en place du modèle actuel de financement, il y a de cela près de 25 ans. Ces obligations, règlements, normes, lois et autres demandes requièrent des suivis rigoureux et une connaissance approfondie des dossiers. Ce sont là des tâches nécessaires à réaliser, et ce, peu importe la taille et la situation géographique du cégep.

Les services minimaux, ou d'accueil, à offrir aux étudiantes et aux étudiants se sont complexifiés sans que le paramètre fixe du modèle de financement ne soit redéfini. La population étudiante s'est considérablement complexifiée. Il en résulte un manque de ressources pour l'intégration des étudiantes et des étudiants au milieu collégial, étape charnière menant à leur réussite.

Observations

- Les compressions budgétaires et les réinvestissements ciblés des dernières années ont laissé leur trace en réduisant la part de financement de base et en mettant l'emphase sur des mesures spécifiques (« S » de FABES);
- Les répercussions des compressions dites « paramétriques » par le ministère se sont traduites par des réductions de budgets des cégeps qui n'ont relativement pas été paramétriques. Les effets ont varié selon la grosseur des cégeps et ont particulièrement pénalisé les plus petits cégeps.
- Le rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) portant sur le financement du réseau collégial québécois se doit d'être pris en considération par le comité d'expert retenu par le Ministère pour l'analyse de ce point.
- L'analyse des données budgétaires 2017-2018 portant sur les paramètres F, A, B et S (voir annexe 2) nous permet de visualiser que l'importance du paramètre F varie entre 10 % et 50 %, selon la taille des cégeps.

Il représente évidemment une part de financement plus importante pour les cégeps de petite taille.

Recommandations

Lors de périodes de réinvestissement ou de compressions budgétaires, les instances décisionnelles doivent tenir compte de l'importance du paramètre du « F » de FABES qui n'est pas le même pour tous les cégeps.

Le financement du paramètre « F » de FABES devrait assurer la capacité d'offrir une base de services essentiels pour les étudiantes et les étudiants, ce qui n'est actuellement pas le cas pour les cégeps de plus petite taille.

Il nous apparaît donc essentiel :

- D'augmenter l'enveloppe du paramètre du « F » de FABES de manière à rétablir au minimum le niveau de financement connu avant les compressions budgétaires des années 2011 à 2015 et pour considérer la non-indexation entre les années 2010 à 2017.
- D'indexer annuellement l'enveloppe du paramètre du « F » de FABES.

Vous trouverez en annexe 15 un tableau indiquant notre structure actuelle et la structure minimale requise pour notre cégep afin d'offrir des services convenables. Vous comprendrez que la structure souhaitée a été faite en fonction de notre vécu et de notre réalité au quotidien.

Hypothèses méthodologiques

- Créer une modulation pour le paramètre « F » de FABES (création de plusieurs montants de fixes de base différents) qui permettrait d'offrir les ressources minimales adéquates pour les cégeps de petite taille. Afin de réaliser ce scénario, il serait nécessaire de diviser les cégeps en différents groupes selon leur taille. L'utilisation des données PES pourrait être un bon outil pour cet exercice.
- Offrir un montant fixe « région », afin de prendre en compte la réalité démographique des petits collèges de régions.
- Trouver un nouveau modèle équitable pour la répartition entre les cégeps lors des réinvestissements et compressions budgétaires futurs, autre que la méthode actuelle dite paramétrique.

3.2 Les « F » spécifiques

Introduction

Nous sommes d'avis que des paramètres fixes particuliers doivent non seulement être conservés au modèle de financement FABES, mais être également actualisés pour répondre aux nouveaux besoins de certains cégeps du réseau et pour corriger certaines iniquités.

Nous soumettons au membre du comité une problématique importante pour les subventions attribuées aux « FIXES particuliers », pour la nature du territoire et le rayonnement. Certaines irrégularités pénalisent significativement le Cégep de Baie-Comeau (et peut-être d'autres cégeps) au plan budgétaire. Des corrections s'imposent rapidement.

Une demande de révision budgétaire a déjà été envoyée au Ministère à ce sujet (voir annexe 9). Une allocation transitoire et non récurrente a d'ailleurs été autorisée par la Ministre qui se dit être consciente de la problématique. Elle réfère à la révision du FABES pour corriger la situation. (lettre de la Ministre – annexe 9)

Les autorités du Ministère nous ont demandé de faire la présentation de notre problématique dans le cadre des travaux portant sur la révision du FABES dans un souci d'équité et de transparence.

Observations : allocation fixe pour la nature du territoire (compte budgétaire 21 008)

Le Cégep de Sept-Îles, notre voisin de la Côte-Nord, bénéficie d'un « fixe particulier », à l'enseignement régulier, pour tenir compte des difficultés importantes au chapitre des communications, des distances avec les localités desservies et des frais élevés de promotion.

Pour le Cégep de Baie-Comeau, on semble avoir ignoré que 4 des 7 programmes de formation techniques offerts par notre établissement sont des exclusivités « régionales » pour la Côte-Nord. Ces formations sont *Technologie forestière*, *Technologie du génie civil*, *Techniques d'éducation spécialisée* et *Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique* (exclusivité régionale et nationale).

Nos démarches de recrutement se font prioritairement sur l'ensemble du territoire de la Côte-Nord, soit de Sacré-Cœur à Blanc-Sablon, incluant le territoire nordique de la MRC de Caniapiscau (principalement pour la Ville de Fermont, accessible par la route, à 566 kilomètres au nord de Baie-Comeau). Dans les faits, **le territoire de notre établissement représente le plus grand territoire couvert par un cégep au Québec** (vers le nord à une distance d'environ 600 kilomètres et sur 1 200 kilomètres latéraux le long du littoral du Saint-Laurent, dont environ 400 kilomètres ne sont pas reliés au réseau routier du Québec).

Cette couverture territoriale n'est pas « théorique ». Nous faisons des démarches de recrutement (sur place, par les médias ou en faisant venir les étudiants pour des visites exploratoires) pour l'ensemble de notre région et nous avons effectivement des étudiantes et des étudiants qui proviennent de partout sur la Côte-Nord (des MRC de la Haute-Côte-Nord, de la Manicouagan, des Sept-Rivières, de la Minganie, de la Basse-Côte-Nord et de la Caniapiscau).

Recommandation

- Réviser l'admissibilité du cégep de Baie-Comeau à ce paramètre. Nous considérons que nous devrions bénéficier, minimalement, d'un ajustement « particulier », pour la nature du territoire, équivalent à celui du Cégep de Sept-Îles, qui est 34 500 \$.

D'une manière plus réaliste et équitable, nous devrions bénéficier d'un ajustement semblable ou supérieur à celui du Cégep de la Gaspésie et des Îles qui est de 69 000 \$, puisque nous couvrons la plus grande région administrative du Québec.

Observations concernant l'allocation fixe pour le rayonnement des cégeps pour la formation continue (compte budgétaire 31 003)

Cette allocation est accordée à chaque cégep qui doit desservir un grand territoire ou des sites géographiques difficiles d'accès en matière de formation continue. On précise qu'en plus de l'étendue du territoire à desservir et de l'accessibilité des sites géographiques, le facteur retenu pour les cégeps concernés prend également en compte les coûts élevés que peut engendrer le maintien de tels services dans des régions périphériques « étendues » et à faible densité de population.

Un facteur de 0 à 10 est accordé aux différents cégeps pour le calcul de l'allocation. Chaque tranche de facteur donne une allocation additionnelle de 11 000 \$. **Le cégep de Baie-Comeau ne s'explique pas le facteur 3 qui lui a été accordé pour le calcul du fixe particulier pour le rayonnement. Aucune ressource au Ministère n'a été en mesure de répondre à nos interrogations.**

À titre de comparable, voici certains facteurs accordés à d'autres cégeps pour le calcul de cette allocation :

Cégep	Facteur
Abitibi-Témiscamingue	5
Chicoutimi	2
Gaspésie des Îles	10
Jonquière	2
Lévis-Lauzon	4
Sept-Îles	10
St-Félicien	3

Les observations suivantes expliquent en partie notre questionnement :

- La densité de la population est un critère à considérer pour déterminer le facteur de pondération. Celle de l'est de la Côte-Nord, desservie par le Cégep de Baie-Comeau est de 1 hab./km², significativement inférieure à celle de l'Abitibi (2,4), du Lac-Saint-Jean (2,8) et de la Gaspésie des Îles de la Madeleine (4,6).

- Les MRC de la Manicouagan et de la Haute-Côte-Nord (MRC desservies par le cégep) ont une superficie de 46 000 km².

À titre comparatif, la région de l'Abitibi-Témiscamingue a une superficie de 57 000 km² et les 6 MRC de la Gaspésie, incluant les Îles de la Madeleine, ont une superficie de 20 000 km².

- Les MRC de la Manicouagan et de la Haute-Côte-Nord ont une population totale de 43 000 personnes, répartie sur 291 kilomètres de distance.

À titre comparatif, le territoire du Bas Saint-Laurent (de La Pocatière à Matane) s'étire sur une distance de 268 kilomètres avec une très forte densité de population à 9 hab./ km². Celle-ci est de dix fois supérieures à la population desservie par le Cégep de Baie-Comeau. On retrouve sur ce territoire 4 cégeps qui sont celui de La Pocatière, celui de Rivière-du-Loup, celui de Rimouski et celui de Matane. Étonnamment, chacun de ces cégeps, qui couvre un petit territoire, se voit octroyer un ajustement pas très différent de celui du Cégep de Baie-Comeau avec un facteur de 2.

- L'étendue du territoire de la région de la Côte-Nord fait que la clientèle de la formation continue provient essentiellement de la MRC du siège social de l'établissement. Selon les données de l'Institut de la Statistique du Québec, la MRC des Sept-Rivières (qui inclut Port-Cartier), où est situé le siège social du Cégep de Sept-Îles, compte 35 703 habitants répartis sur un territoire de 29 651 km², pour une densité de 1,2 hab. / km².

À titre comparatif, la MRC de la Manicouagan, où est situé le siège social du Cégep de Baie-Comeau, compte 31 984 habitants répartis sur un territoire de 34 482 km², pour une densité de 0,9 hab. / km².

- **Depuis plus de 10 ans, le service de la Formation continue du Cégep de Baie-Comeau est sollicité également pour offrir des services dans presque toutes les communautés autochtones de la Côte-Nord.**

Ces communautés sont les suivantes : Essipit, Pessamit, Mani-Utenam, Mingan, Pakuashipi, la Romaine en Basse-Côte-Nord ainsi que celle de Matimekosh à Schefferville.

Recommandation concernant l'allocation fixe pour le rayonnement des cégeps pour la Formation continue (compte budgétaire 31 003)

- Réviser le facteur de 3 accordé au cégep de Baie-Comeau concernant l'allocation fixe pour le rayonnement des cégeps pour la formation continue (compte budgétaire 31 003).

Les caractéristiques du territoire de desserte du Cégep de Baie-Comeau justifient l'attribution d'un facteur de rayonnement équivalent à celui du Cégep de Sept-Îles et à celui du Cégep de la Gaspésie qui est de 10.

À titre informatif, cette correction nécessiterait un ajustement de 67 000 \$ (110 000 \$ versus 33 000 \$) pour le Cégep de Baie-Comeau pour l'exercice 2017-2018.

3.3 Le « A » de FABES

Introduction

D'après le *Régime budgétaire et financier des cégeps*, les allocations versées pour les activités pédagogiques (« A » de FABES) doivent couvrir les charges liées aux services suivants :

- Les services à l'enseignement excluant la masse salariale
- Les services aux étudiants
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des activités d'enseignement
- La gestion des ressources financières
- La gestion des ressources matérielles et de l'impression

Les allocations versées au Cégep de Baie-Comeau sont actuellement insuffisantes pour couvrir ces charges et responsabilités. Dans un petit établissement comme le nôtre, l'équipe administrative et de soutien, ainsi que nos effectifs professionnels, sont réduits à leur plus simple expression. Souvent, un service correspond à une ou un employé. Plusieurs services offerts à la clientèle étudiante ont dû être abandonnés faute de budget dans les dernières années.

Bien que le cégep de Baie-Comeau juge les bases du modèle de financement du paramètre « A » de FABES comme pertinentes, une révision de ce paramètre est nécessaire pour tenir compte de la réalité des cégeps de petite taille.

À titre d'exemple, l'écart de financement pour le « A » de FABES pour un cégep d'environ 700 étudiants (Cégep de Baie-Comeau) versus un cégep de 1 000 étudiants est d'environ 516 744 \$. Considérant que les responsabilités et les exigences sont sensiblement les mêmes pour ces cégeps, l'importance de cet écart amène inévitablement le questionnement suivant : les modalités de financement du paramètre « A » de FABES sont-elles adaptées pour les cégeps de petite taille (moins de 1000 étudiants)? L'annexe 3 permet de constater l'importance de ces écarts.

Observations

- **Le financement du « A » de FABES est insuffisant particulièrement pour les cégeps de petite taille.**
- L'instabilité du taux de financement des PES brutes et pondérées est problématique. Ces paramètres ont un retard important au niveau de l'indexation.
- Le modèle de financement ne tient pas compte des nouveaux besoins d'accompagnement des étudiants qui ont évolué au niveau de la persévérance et de la réussite scolaire. La qualité des étudiants admis dans les cégeps n'est pas le même selon le territoire d'étude. Une disparité réelle existe à ce niveau.
- Le nombre de cours suivis par les étudiantes et les étudiants par session est en diminution amenant des cheminements scolaires plus longs. Étant donné que la structure de financement des activités pédagogiques est fondée sur la mesure de fréquentation des cours, il en résulte une diminution du financement.

- L'allocation ne tient pas compte des besoins en ressources informationnelles dans les programmes d'études.
- L'allocation ne tient pas compte du coût des cours à distance.
- Bien que l'utilisation des poids programme est adéquate, plusieurs révisions seront nécessaires dans un avenir rapproché.

Le Cégep de Baie-Comeau envisage demander une révision pour son programme en Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique.

- L'importance d'une hausse ou d'une baisse de fréquentation de la clientèle étudiante n'est pas le même pour un cégep de petite taille ou de grande taille.

L'exemple suivant utilisé dans le rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) est frappant : une correction de 4 844 PES au Cégep de Dawson (environ 110 étudiants) équivaut à une réduction du financement de 111 700 \$ **(-1,6 %)** comparativement à une correction de 1 052 PES au Cégep de Baie-Comeau (environ 24 étudiants) équivaut à une réduction de financement de 24 300 \$ **(-4,4 %)**.

Recommandations

- L'enveloppe du paramètre du « A » de FABES doit être indexée annuellement.
- Un PES minimum devrait être établi pour le financement des petites cohortes.
- **Pour assurer la viabilité des cégeps de petite taille, la subvention minimale au « A » de FABES devrait être octroyée sur la base d'un seuil annuel correspondant à une clientèle de 1 000 étudiants. Cet ajustement pourrait, à ce moment-ci, concerner les cégeps de Baie-Comeau, Sept-Îles, Matane, Gaspésie et Alma (voir annexe 3).**
- L'instauration d'une modulation du « A » de FABES doit, à notre avis, être envisagée.

Les paramètres utilisés pour arrimer le financement des cégeps au nombre de PES doivent tenir compte du coût de revient d'un PES et du coût marginal, de sorte que le premier PES vaille plus que la deux cent millièmes. Une telle modulation permettrait d'octroyer les ressources en tenant compte de coûts variables selon le volume d'activités (nombre de PES).

Hypothèses méthodologiques

- Nous proposons la création de taux différents pour le financement du « A » de FABES qui sont les suivants :

Nombre de PES par Cégep (catégorie)	Taux du « A » de FABES	Commentaire
< 50 000 PES	30,00 \$	
> 50 000 PES et < de 200 000 PES	21,99 \$	Taux actuellement en vigueur
> 200 000 PES	19,00 \$	Taux minimum assurant qu'il n'y a pas de perdant

Le coût de cette proposition serait approximativement de 15 755 000 \$ pour l'ajustement du financement modulé des PES brutes (voir annexe 4) et de 4 045 000 \$ pour l'ajustement du financement modulé des PES pondérés (voir annexe 5). Le financement de cette proposition devrait inévitablement provenir d'un réinvestissement ou des sommes économisées par l'abolition possible de l'annexe budgétaire A-007.

Nous tenons à préciser que ces taux variables, par tranche de volumes d'activités, doivent être validés. L'essentiel, pour nous, est de retenir un modèle comprenant un taux modulé au « A », selon le volume d'activités.

3.4 Annexe budgétaire A-007 – Mesure d'aide aux cégeps dont l'effectif scolaire est en baisse

Introduction

L'annexe budgétaire A-007 pour la mesure d'aide aux cégeps dont l'effectif scolaire est en baisse a été conçue il y a plusieurs années pour répondre à une réalité du moment. La mesure d'aide devait être temporaire et les cégeps devaient prendre des mesures administratives, afin de ne pas dépendre de ce financement.

La position fédérative est que la mesure d'aide doit être révisée, afin de régulariser certaines iniquités, d'assurer l'évolution du modèle et de permettre de répondre aux besoins du réseau.

Le Cégep de Baie-Comeau, comme d'autres cégeps, appuie cette proposition, sous réserve que les mécanismes prévus au *Régime budgétaire et financier des cégeps* soient préalablement revus, afin de répondre aux réalités actuelles et aux besoins des cégeps de petite taille.

Pour le Cégep de Baie-Comeau, l'aide financière pour les mesures d'aide aux cégeps dont l'effectif scolaire est en baisse représente bon an mal an, un montant de 250 000 \$ à 350 000 \$ (voir annexe 1). La perte de cette aide financière amènerait inévitablement le Cégep de Baie-Comeau en position déficitaire importante, pour ses opérations courantes et, rapidement, au niveau de son solde de fonds. **Considérant l'enveloppe budgétaire actuellement accordée au cégep et l'obligation d'offrir un service minimal de qualité, l'élaboration d'un plan de redressement demandé par le ministère serait une opération administrative impossible.**

Observations

- L'annexe budgétaire A-007 joue un rôle essentiel de régulation et de stabilité du financement pour plusieurs cégeps en difficulté et pour plusieurs cégeps de petite taille.
- Pour certains cégeps de petite taille, l'annexe A-007 ne vient pas régler complètement le problème financier lié aux baisses d'effectifs.
- L'importance de l'allocation reçue de l'annexe budgétaire A-007 varie d'un cégep à l'autre. Son abolition aurait peu d'impact pour certains cégeps, alors que pour d'autres, elle serait catastrophique. L'annexe 6 permet de visualiser l'importance de la mesure d'aide de la A-007 par rapport à l'allocation du « A » de FABES.

Allocation A-007 Proportion du « A »	Nombre de cégeps
< à 10 %	12
Entre 10% et 15%	7
> à 15 %	7
Total des cégeps Bénéficiant de la A-007 en 2015-2016	26

La majorité des cégeps se situant dans la catégorie où l'importance de l'allocation reçue en lien avec l'annexe A-007 est de 15 % ou plus sont des cégeps de petite taille.

- L'annexe 7 permet de visualiser l'importance de la mesure de la A-007 sur les résultats financiers 2015-2016 des cégeps. Douze (12) cégeps ont présenté un résultat déficitaire en 2015-2016. Si l'abolition de l'annexe A-007 avait eu lieu cette même année, vingt-trois (23) cégeps auraient présenté un résultat déficitaire.

L'annexe 7 permet également de constater que huit (8) cégeps auraient présenté un résultat excédentaire en 2015-2016 même avec le retrait de la mesure de la A-007. Cette observation nous laisse perplexes et nous amène à nous poser les questions suivantes : ces cégeps avaient-ils réellement besoin de cette mesure d'aide? Est-ce que cette situation est la même depuis plusieurs années pour ces cégeps?

- L'annexe 8 permet de constater que quatre (4) cégeps présentaient un solde de fonds déficitaire au 30 juin 2016. Si l'abolition de l'annexe A-007 avait eu lieu cette même année, huit (8) cégeps auraient présenté un solde de fonds déficitaire ou près de l'être. La situation s'empirerait évidemment après la deuxième année (dont celle du Cégep de Baie-Comeau).

L'annexe 8 permet également de constater que onze (11) cégeps présenteraient un solde de fonds supérieur à 1 000 000 \$ au 30 juin 2017, même avec le retrait des allocations de la A-007. Cette observation nous laisse encore une fois perplexes et nous amène à nous poser les mêmes questions que celles du point précédent.

Recommandations

- Ne pas modifier la mesure d'aide de la A-007 tant et aussi longtemps que les mécanismes prévus au *Régime budgétaire et financier des cégeps* ne seront pas revus afin de répondre aux réalités actuelles des cégeps de petite taille.
- Examiner la pertinence de maintenir le volet 2 de l'annexe A-007, pour les cégeps de la région de Québec et Montréal.

Hypothèses méthodologiques

- Conserver l'application de la mesure d'aide de la A-007 en ajoutant les considérations suivantes :
 - 1- Une demande écrite (démonstration du besoin) devrait être envoyée annuellement, afin d'obtenir l'autorisation ministérielle pour pouvoir bénéficier de la mesure de la A-007 (lettre d'autorisation).
 - 2- Le cégep ne devrait pas pouvoir présenter un résultat d'exercice excédentaire crée en partie par la mesure de soutien de la A-007. Un ajustement comptable à l'étape de la préparation du rapport financier annuel pourrait facilement rectifier la situation.
 - 3- Le cégep ne devrait pas pouvoir présenter un solde de fonds supérieur à un seuil préétabli par le ministère (exemple : 1 000 000 \$) créé en partie par la mesure de soutien de la A-007. Un ajustement comptable à l'étape de la préparation du rapport financier annuel pourrait facilement rectifier la situation.

Ces modifications pourraient permettre de diminuer l'enveloppe budgétaire annuelle réservée pour cette mesure, tout en garantissant un soutien financier aux collèges les plus en difficulté.

3.5 Le « B » de FABES

Introduction

Les cégeps doivent se conformer à de multiples exigences, règlements et normes en matière de fonctionnement et de sécurité en lien avec leurs bâtiments. Le financement et la constante en provenance du « B » de FABES sont insuffisants pour répondre aux besoins actuels de base de notre cégep. Certains exemples sont très frappants :

- Un seul ouvrier certifié d'entretien et un seul électricien sont à l'emploi du cégep pour l'entretien des 21 000 mètres carrés de nos bâtiments (cégep, 2 résidences étudiantes, stade sportif et un site forestier).
- Le cégep ne dispose d'aucun gardien de sécurité pour la gestion de ses résidences étudiantes. Les résidences étudiantes sont à plus de 3 kilomètres du cégep et accueillent 100 étudiants.
- Il n'y a plus de service d'accueil au cégep depuis plus de 7 ans faute de budget. La gestion de la sécurité à l'entrée principale est déficiente et va à contresens de la directive ministérielle.

Le financement de « B » de FABES est assurément la meilleure illustration du sous-financement du réseau, considérant le taux actuel de la constante qui est de 67.15 %. Le manque à gagner pour le réseau est d'actuellement 64 millions.

L'évolution de la constante au cours des dernières années a été la suivante :

Exercice financier	Constante
2010-2011	74,83 %
2011-2012	83,81 %
2012-2013	67,15 %
2013-2014	68,92 %
2014-2015	68,00 %
2015-2016	62,49 %
2016-2017	62,51 %
2017-2018	67.15 %

Observations

- La constante du paramètre du « B » de FABES ne permet pas d'obtenir le financement suffisant pour répondre aux besoins et assurer une sécurité acceptable à la communauté collégiale.
- Ce paramètre a un retard important au niveau de l'indexation.

- Le paramètre n'inclut pas le financement pour le fonctionnement des équipements informatiques associés à la gestion des systèmes et des bâtiments (automation et informatisation). Ce poste de dépenses est en expansion depuis les dernières années.

Recommandations

- Revoir la constante du paramètre « B » de FABES à la hausse. À notre avis, la constante ne devrait même pas exister. Le paramètre du « B » devrait être financé à 100%.
- Inclure du financement pour les exigences, règlements et normes en matière de fonctionnement et de sécurité des bâtiments (Loi sur le Tabac, Régie du bâtiment, CNESST, réglementation pour les édifices de cinq étages et plus, sécurisation des équipements, compteur d'eau, normes pour les équipements pétroliers, etc.).
- Inclure du financement pour le fonctionnement des équipements informatiques associés à la gestion des systèmes et des bâtiments (système de gestion du maintien des actifs, système de gestion pour l'entretien différé, etc.).
- Inclure un soutien financier pour répondre aux besoins d'entretien que nécessitent les édifices patrimoniaux.

3.6 Le « E » de FABES

Introduction

Le volet « E » de FABES concerne les allocations accordées au financement du personnel enseignant. Il fait l'objet d'un modèle particulier évoluant selon des paramètres distincts, dont la majorité est prévue aux conventions collectives en vigueur.

Bien que le volet « E » de FABES ne fasse pas partie du mandat initial du comité, nous avons jugé pertinent d'aborder le dossier du financement des coûts de convention du personnel enseignant avec le comité considérant que nous n'avons pas souvent une tribune pour exposer ce type de problème.

Chaque cégep dispose annuellement, aux fins de financement des dépenses de nature générale, d'une subvention fixe à 3,3 % de la subvention des enseignants du cégep, établi conformément aux dispositions de l'annexe E-002.

Le surplus ou le déficit réalisé par les cégeps sur les dépenses de nature générale correspond à l'écart entre le total des revenus reçus à cette fin et les dépenses de nature générale admises à titre de coûts de convention des enseignants. Le surplus, s'il y a lieu, est pleinement transférable. Le déficit, s'il y a lieu, est pleinement assumé par le cégep. Évidemment, les situations de surplus se font plutôt rares dans les dernières années.

Les données en lien avec le financement des coûts de convention du Cégep de Baie-Comeau sont les suivantes :

Exercice financier	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus MEES (3,3%)	171 106 \$	180 930 \$	181 444 \$	194 505 \$	201 694 \$
Dépenses admises de nature générale	306 290 \$	154 867 \$	186 048 \$	259 537 \$	295 556 \$
Surplus ou (déficit)	(135 184 \$)	26 093 \$	(4 604 \$)	(65 032 \$)	(93 862 \$)

L'imprévisibilité de la dépense des coûts de convention d'année en année demeure un élément complexe dans la gestion budgétaire des cégeps. Il devient évident que le pourcentage de 3,3 % de la masse salariale des enseignants accordé en financement est insuffisant. Nous suggérons fortement l'analyse des données financières du réseau pour les dernières années.

Observations

- La durée des absences de maladie pour des dossiers de nature psychologique (épuisement professionnel) a augmenté au cours des dernières années.
- Les périodes pour les retours progressifs sont de plus en plus longues.
- Les exigences de la CNESST sont de plus en plus importantes lors des retours de maladie.
- Les déficits sont de plus en plus récurrents au niveau des coûts de convention du personnel enseignant. Ces déficits doivent être compensés à même les autres budgets.

Recommandation

- Financer les coûts de convention selon le coût réel ou au minimum, revoir le pourcentage accordé aux financements à la hausse.

Il va de soi que les observations et recommandations émises dans cette section s'appliquent également pour la gestion des coûts de convention du personnel autre qu'enseignant.

Remarque importante :

En comparant l'allocation initiale totale accordée aux cégeps, pour les années 2013-2014 et l'année 2017-2018, nous observons que l'enveloppe du « E » accapare une proportion plus importante des budgets, soit 63,8 % en 2017-2018, par rapport à 61,4 % en 2013-2014.

De plus, pour cette période, nous observons que l'enveloppe du « E » a bénéficié de 90 % des nouvelles ressources financières mises à la disposition des cégeps, soit ± 143 millions sur ± 160 millions... Alors que les enveloppes du « F » et du « A » demeurent moins élevées en 2017-2018, qu'elles ne l'étaient en 2013-2014!

(Voir annexe 14)

3.7 Le « S » de FABES

Introduction

Selon le *Régime budgétaire et financier des cégeps*, les allocations spécifiques sont associées au soutien et au développement de l'enseignement collégial. L'objectif de ces allocations est d'accorder au modèle financier du FABES une souplesse nécessaire pour répondre à des demandes financières ainsi qu'à des priorités ministérielles.

La problématique est que les allocations spécifiques ont pris une proportion démesurée dans les dernières années. La proportion que représente le financement des mesures spécifiques dans l'ensemble de l'allocation de fonctionnement est passée de 10 % à 23 % dans les dix dernières années. Il existe actuellement plus d'une cinquantaine d'annexes budgétaires spécifiques.

Ces allocations spécifiques sont régulièrement reliées à des actions ministérielles.

Observations

- Il y a énormément de redditions de comptes rattachées aux allocations spécifiques et peu de reconnaissance de financement pour le travail administratif (à l'exception de l'annexe S-047 qui reconnaît les tâches administratives liées aux projets).
- L'augmentation des appels de projets pour des allocations spécifiques dans les dernières années a créé de l'instabilité et de l'iniquité dans le financement du réseau. Les cégeps de petite taille ne possèdent pas toujours les ressources pour pouvoir répondre à ces demandes de projets.
- Le financement des annexes budgétaires spécifiques répond souvent à des besoins devenus permanents, et ce, pour les 48 cégeps.

Recommandations

- Intégrer le financement des annexes budgétaires spécifiques aux paramètres « F », « A » et « B » lorsque le mode de répartition de ces annexes est fondé sur ces mêmes paramètres.
- Développer un mécanisme administratif afin que les annexes budgétaires spécifiques soient soumises à un examen périodique par les instances, afin de déterminer leur caractère permanent ou temporaire.
- Réserver les annexes budgétaires spécifiques uniquement pour les besoins rencontrés par certains cégeps.

4. Le financement de la recherche au collégial

Tel que mentionné par la Fédération des cégeps, quoiqu'incluses dans la mission des cégeps ainsi que dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, les activités de recherche sont essentiellement financées par des programmes précis du gouvernement et par des organismes subventionnaires. Les activités de recherche menées dans les cégeps se réalisent sur une base volontaire et leur volume fluctue selon les circonstances au sein des établissements ainsi qu'en fonction des dépenses publiques en recherche. Alors qu'il serait possible dans d'autres milieux de mener une carrière en recherche, la nature instable du financement de la recherche collégiale, les difficultés rencontrées pour réaliser des activités de recherche tout en poursuivant l'enseignement, ainsi que les barrières administratives, créent un environnement peu propice au développement et à la pérennité des activités de recherche.

Contrairement aux universités, le modèle de financement ne prévoit pas de financement statutaire pour la recherche réalisée dans les cégeps et bien que le volume de recherche et son déploiement nécessitent une structuration administrative de ces activités, peu de collèges peuvent financer un bureau de la recherche. Sans financement de base associé à la recherche, c'est un pan entier de la mission des cégeps qui est négligée au regard de l'enseignement supérieur et c'est un immense potentiel de recherche et d'innovation présent sur tout le territoire québécois qui est sous-exploité. Un tel financement permettrait l'embauche de personnel stable facilitant l'accompagnement des chercheurs dans leurs projets de recherche, notamment dans leurs demandes de subvention, la reddition de comptes qui y est associée, les travaux des comités d'éthique ainsi qu'en matière de propriété intellectuelle.

Il est d'ailleurs important de rappeler qu'une part croissante d'étudiants contribue aux activités de recherche menées dans les collèges. La recherche collégiale fait partie intégrante de la mission des cégeps et offre aux étudiants des avenues innovantes pour soutenir leur apprentissage et développer leurs compétences professionnelles.

Par ailleurs, les frais indirects de la recherche qui correspondent à l'ensemble des coûts associés aux activités scientifiques, autres que les frais directs associés à un projet particulier, ne sont pas reconnus pour les cégeps comme c'est pourtant le cas pour le réseau universitaire. Pourtant, les conséquences de ne pas reconnaître ces coûts sont bien connues et identifiées par le gouvernement. Le financement de ces frais constitue un levier important pour le développement de la recherche scientifique et le déploiement de ressources. Par leur présence sur l'ensemble du territoire québécois, les cégeps sont en mesure de générer des retombées intéressantes de la recherche dans toutes les régions du Québec et engendrer des résultats bénéfiques à la société, aux étudiants, aux chercheurs et aux entreprises partenaires comme l'a démontré l'étude réalisée en 2014 par la firme Secor-KPMG.

Aussi, le modèle actuel de financement du fonctionnement ne reconnaît pas l'intégralité des espaces de recherche des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Que la recherche soit réalisée par les cégeps ou leurs CCTT, il est attendu que les besoins en termes de fonctionnement des locaux associés à la recherche soient financés adéquatement puisque partie intégrante à la mission des collèges.

Le réseau considère que le modèle de financement devra, au terme de cette révision, reconnaître spécifiquement la recherche collégiale.

Le rôle du cégep de Baie-Comeau en recherche est d'autant plus important puisqu'il est le niveau supérieur d'éducation dans la MRC de Manicouagan et de la Haute-Côte-Nord. Le Cégep de Baie-Comeau est reconnu dans l'ensemble de la communauté d'affaires et du milieu socioéconomique comme l'instance en mesure d'accompagner les organisations dans l'innovation. Ce rôle est essentiel afin de permettre la diversification économique de la région et, pour le cégep, d'être un catalyseur entre sa mission d'enseignement et les besoins d'innovations des entreprises régionales.

Recommandations

- La réalité de la recherche collégiale devrait être intégrée au modèle de financement, et ce, aussi bien pour la recherche réalisée par les cégeps que celle faite par les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).
- Les cégeps doivent bénéficier d'un financement rehaussé pour établir une structure de base appuyant les activités de recherche.
- Le réseau devrait pouvoir compter sur le rehaussement du financement pour répondre aux besoins en termes de fonctionnement des espaces et des infrastructures de recherche.

**Révision du FABES –
Sommaire des recommandations du
Cégep de Baie-Comeau**

1. L'internationalisation et le défi du recrutement

Recommandations

Le soutien financier attendu de notre Ministère au regard du recrutement international, principalement, constitue **un investissement** pour favoriser la prospérité et le bien-être de nos concitoyens, d'abord au plan individuel pour nos étudiantes et nos étudiants, mais également au plan collectif pour notre institution et l'ensemble de notre communauté.

- Il est donc important de dégager des montants pour nous soutenir financièrement, principalement pour ce que nous faisons déjà.
- Pour le recrutement international, comme pour la mobilité interrégionale, nous sommes d'avis **qu'il est prioritaire de soutenir les cégeps situés dans les régions du Québec qui seront particulièrement affectés par une baisse anticipée de clientèle.**

Hypothèse méthodologique

Soutenir prioritairement les cégeps en région et retenir, dans un premier temps, les mêmes critères que ceux utilisés pour l'allocation de budgets pour la mobilité interrégionale.

2. L'accessibilité aux études collégiales sur l'ensemble du territoire Québécois

Recommandations

Le Cégep de Baie-Comeau et les « petits » cégeps des régions doivent pouvoir bénéficier de budgets suffisants pour :

- Préserver leur vitalité et leur dynamisme, afin d'en faire bénéficier leur clientèle actuelle et future, au bénéfice des communautés.
- Permettre aux étudiantes et aux étudiants de poursuivre leurs études à proximité de leur domicile familial, un facteur contributif à la persévérance scolaire, ainsi qu'à la rétention des jeunes diplômés en région.
- **Pour y arriver, il faut modifier significativement le mode de financement des cégeps de « petite taille » comme le nôtre.**

3. Le financement des activités de fonctionnement

Recommandation

- **La révision du modèle de financement devra permettre de soutenir la qualité et l'accessibilité de la formation en région en assurant une meilleure équité dans la répartition des ressources financières.** Chaque étudiant sur le territoire québécois devrait avoir accès à des services de qualité.

3.1 Le « F » de FABES

Recommandations

Lors de période de réinvestissement ou de compressions budgétaires, les instances décisionnelles doivent tenir compte de l'importance du paramètre du « F » de FABES qui n'est pas le même pour tous les cégeps.

Le financement du paramètre « F » de FABES devrait assurer la capacité d'offrir une base de services essentiels pour les étudiantes et les étudiants, ce qui n'est actuellement pas le cas pour les cégeps de plus petite taille.

Il nous apparaît donc essentiel :

- D'augmenter l'enveloppe du paramètre du « F » de FABES de manière à rétablir au minimum le niveau de financement connu avant les compressions budgétaires des années 2011 à 2015 et pour considérer la non-indexation entre les années 2010 à 2017.
- D'indexer l'enveloppe du paramètre du « F » de FABES annuellement.

Hypothèses méthodologiques

- Créer une modulation pour le paramètre « F » de FABES (création de plusieurs montants de fixes de base différents) qui permettrait d'offrir les ressources minimales adéquates pour les cégeps de petite taille. Afin de réaliser ce scénario, il serait nécessaire de diviser les cégeps en différents groupes selon leur taille. L'utilisation des données PES pourrait être un bon outil pour cet exercice.
- Offrir un montant fixe « région », afin de prendre en compte la réalité démographique des petits collèges de régions.
- Trouver un nouveau modèle équitable pour la répartition entre les cégeps des réinvestissements et compressions budgétaires futurs, autre que la méthode actuelle dite paramétrique

3.2 Les « F » spécifiques

Allocation fixe pour la nature du territoire (compte budgétaire 21 008)

Recommandation

- Réviser l'admissibilité du Cégep de Baie-Comeau à ce paramètre. Nous considérons que **nous devrions bénéficier, minimalement, d'un ajustement « particulier », pour la nature du territoire, équivalent à celui du Cégep de Sept-Îles, qui est 34 500 \$.**

D'une manière plus réaliste et équitable, nous devrions bénéficier d'un ajustement semblable ou supérieur à celui du Cégep de la Gaspésie et des Îles qui est de 69 000 \$, puisque nous couvrons la plus grande région administrative du Québec.

Allocation fixe pour le rayonnement des cégeps pour la Formation continue (compte budgétaire 31 003)

Recommandation

- Réviser le facteur de 3 accordé au Cégep de Baie-Comeau concernant l'allocation fixe pour le rayonnement des cégeps pour la formation continue.

Les caractéristiques du territoire de desserte du Cégep de Baie-Comeau justifient l'attribution d'un facteur de rayonnement équivalent à celui du Cégep de Sept-Îles et à celui du Cégep de la Gaspésie qui est de 10. À titre informatif, cette correction nécessiterait un ajustement de 67 000 \$ (110 000 \$ versus 33 000 \$) pour le Cégep de Baie-Comeau pour l'exercice 2017-2018.

3.3 Le « A » de FABES

Recommandations

- Un PES minimum devrait être établi pour le financement des petites cohortes.
- **Pour assurer la viabilité des cégeps de petite taille, la subvention minimale au « A » de FABES devrait être octroyée sur la base d'un seuil annuel correspondant à une clientèle de 1 000 étudiants. Cet ajustement pourrait, à ce moment-ci, concerner les cégeps de Baie-Comeau, Sept-Îles, Matane, Gaspésie et Alma (voir annexe 3).**
- L'enveloppe du paramètre du « A » de FABES doit être indexée annuellement.
- **L'instauration d'une modulation du « A » de FABES** doit, à notre avis, être envisagée.

Les paramètres utilisés pour arrimer le financement des cégeps au nombre de PES doivent tenir compte du coût de revient d'un PES, avec une approche de coût marginal.

Hypothèses méthodologiques

Nous proposons la création de taux variables pour le financement du « A » de FABES.

3.4 Annexe budgétaire A-007 – Mesure d'aide aux cégeps dont l'effectif scolaire est en baisse

Recommandations

- Ne pas modifier la mesure d'aide de la A-007 tant et aussi longtemps que les mécanismes prévus au *Régime budgétaire et financier des cégeps* ne seront pas revus afin de répondre aux réalités actuelles des cégeps de petite taille.
- Examiner la pertinence de maintenir le volet 2 de l'annexe A-007, pour les cégeps de la région de Québec et Montréal.

Hypothèses méthodologiques

- **Conserver l'application de la mesure d'aide de la A-007 en ajoutant les considérations suivantes :**
 - 1- Une demande écrite (démonstration du besoin) devrait être envoyée annuellement, afin d'obtenir l'autorisation ministérielle pour pouvoir bénéficier de la mesure de la A-007 (lettre d'autorisation).
 - 2- **Le cégep ne devrait pas pouvoir présenter un résultat d'exercice excédentaire crée en partie par la mesure de soutien de la A-007.** Un ajustement comptable à l'étape de la préparation du rapport financier annuel pourrait facilement rectifier la situation.
 - 3- **Le cégep ne devrait pas pouvoir présenter un solde de fonds supérieur à un seuil préétabli par le ministère** (exemple : 1 000 000 \$) **créé en partie par la mesure de soutien de la A-007.** Un ajustement comptable à l'étape de la préparation du rapport financier annuel pourrait facilement rectifier la situation.

Ces modifications pourraient permettre de diminuer l'enveloppe budgétaire annuelle réservée pour cette mesure, tout en garantissant un soutien financier aux collèges les plus en difficulté.

3.5 Le « B » de FABES

Recommandations

- Revoir la constante du paramètre « B » de FABES à la hausse. À notre avis, la constante ne devrait même pas exister. Le paramètre du « B » devrait être financé à 100%.
- Inclure du financement pour les exigences, règlements et normes en matière de fonctionnement et de sécurité des bâtiments (Loi sur le Tabac, Régie du bâtiment, CNESST, réglementation pour les édifices de cinq étages et plus, sécurisation des équipements, compteur d'eau, normes pour les équipements pétroliers, etc.).
- Inclure du financement pour le fonctionnement des équipements informatiques associés à la gestion des systèmes et des bâtiments (système de gestion du maintien des actifs, système de gestion pour l'entretien différé, etc.).
- Inclure un soutien financier pour répondre aux besoins d'entretien que nécessitent les édifices patrimoniaux.

3.6 Le « E » de FABES

Recommandation

- Financer les coûts de convention selon le coût réel ou au minimum, revoir le pourcentage accordé aux financements à la hausse.

Il va de soi que les observations et recommandations émises dans cette section s'appliquent également pour la gestion des coûts de convention du personnel autre qu'enseignant.

Remarque importante :

En comparant l'allocation initiale totale accordée aux cégeps, pour les années 2013-2014 et l'année 2017-2018, nous observons que l'enveloppe du « E » accapare une proportion plus importante des budgets, soit 63,8 % en 2017-2018, par rapport à 61,4 % en 2013-2014.

De plus, pour cette période, nous observons que l'enveloppe du « E » a bénéficié de 90 % des nouvelles ressources financières mises à la disposition des cégeps, soit ± 143 millions sur ± 160 millions ...Alors que les enveloppes du « F » et du « A » demeurent moins élevées en 2017-2018, qu'elles ne l'étaient en 2013-2014 !

3.7 Le « S » de FABES

Recommandations

- Intégrer le financement des annexes budgétaires spécifiques aux paramètres « F », « A » et « B » lorsque le mode de répartition de ces annexes est fondé sur ces mêmes paramètres.
- Développer un mécanisme administratif afin que les annexes budgétaires spécifiques soient soumises à un examen périodique par les instances, afin de déterminer leur caractère permanent ou temporaire.
- Réserver les annexes budgétaires spécifiques uniquement pour les besoins rencontrés par certains cégeps.

4. Le financement de la recherche au collégial

Recommandations

- La réalité de la recherche collégiale devrait être intégrée au modèle de financement, et ce, aussi bien pour la recherche réalisée par les cégeps que celle faite par les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).
- Les cégeps doivent bénéficier d'un financement rehaussé pour établir une structure de base appuyant les activités de recherche.
- Le réseau devrait pouvoir compter sur le rehaussement du financement pour répondre aux besoins en termes de fonctionnement des espaces et des infrastructures de recherche.

ANNEXES

ANNEXE 1

LES FINANCES DU CÉGEP DE BAIE-COMEAU

1) Les données financières

Les données (prévisions et résultats) financières du cégep de Baie-Comeau pour les exercices financiers de 2012-2013 à 2017-2018 sont les suivants :

Année financière	Budget initial	Budget révisé	Résultat final	Allocation A-007
2017-2018	0 \$	¹ - 50 000 \$	à venir	¹ 269 604 \$
2016-2017	0 \$	-11 991 \$	- 31 504 \$	250 806 \$
2015-2016	- 47 000 \$	- 47 000 \$	- 11 735 \$	281 345 \$
2014-2015	- 50 000 \$	- 110 000 \$	- 14 443 \$	338 968 \$
2013-2014	0 \$	- 50 000 \$	- 34 808 \$	321 497 \$
2012-2013	0 \$	0 \$	51 735 \$	318 907 \$

¹ Ces données sont des estimés.

2) Les données budgétaires de l'allocation initiale

Le cégep de Baie-Comeau reçoit pour l'exercice 2017-2018 la plus faible allocation initiale du réseau avec un montant total de 11 381 500 \$. Les données pour les dernières années sont les suivantes :

Année financière	Allocation initiale FABES	Pourcentage de l'enveloppe réseau
2017-2018	11 381 500 \$	0.67 %
2016-2017	10 211 500 \$	0.64 %
2015-2016	9 930 500 \$	0.63 %
2014-2015	10 007 300 \$	0.63 %
2013-2014	9 759 100 \$	0.63 %
2012-2013	9 991 900 \$	0.65 %

3) L'allocation en lien avec la mesure d'aide de l'annexe A-007

Le cégep de Baie-Comeau reçoit l'allocation de la mesure d'aide de l'annexe A-007 depuis plusieurs années. L'importance de cette allocation en rapport avec le montant d'allocation reçu pour le « A » de FABES est le suivant :

Année financière	Allocation initiale du A	Allocation de la A-007	Allocation de la A-007 sur l'allocation initiale de A
2017-2018	945 500 \$	269 604 \$	28,5 %
2016-2017	833 900 \$	250 806 \$	30,0 %
2015-2016	843 800 \$	281 345 \$	33,3 %
2014-2015	885 400 \$	338 938 \$	38,2 %
2013-2014	1 006 100 \$	321 497 \$	32,0 %
2012-2013	1 120 500 \$	318 907 \$	28,5 %

4) État du solde fonds

Le solde de fonds du cégep de Baie-Comeau n'a jamais été en situation de déficit. Les données sont les suivantes pour les dernières années :

Année financière	Solde de fonds non affecté	Solde de fonds affecté	Solde de fonds total
2016-2017	329 294 \$	184 006 \$	513 300 \$
2015-2016	354 901 \$	187 344 \$	542 245 \$
2014-2015	316 106 \$	223 067 \$	539 173 \$
2013-2014	282 877 \$	284 609 \$	567 486 \$
2012-2013	328 516 \$	262 593 \$	591 109 \$

Les montants affectés au solde de fonds 2016-2017 sont principalement en lien avec un fond réservé pour des bourses aux étudiants. Les sommes de ce fond proviennent de donation externe.

5) État de la surembauche/sous-embauche

Les données du calcul de la surembauche/sous-embauche sont les suivantes pour les dernières années :

Année financière	Surembauche/sous-embauche etc.	Surembauche/sous-embauche \$
2016-2017	-0,98 etc.	- 76 929 \$
2015-2016	1,92 etc.	147 969 \$
2014-2015	1,49 etc.	112 844 \$
2013-2014	2,23 etc.	167 052 \$
2012-2013	0,35 etc.	25 495 \$

L'exercice 2016-2017 s'est terminé par une situation de surembauche, une première en plus de 10 ans en lien avec le maintien de programmes de moins de 10 étudiants en première année.

ANNEXE 2

Analyse de l'importance du paramètre F sur le FABES par cégeps (selon données 2017-2018)

ABR.	Cégep	Allocation du F	Allocation du A	Allocation du B	Allocation du S	Allocation totale pour les paramètres F,A,B et S	Importance du paramètre F sur les paramètres F,A,B,S
ABI	Cégep de l'A.-Témiscamingue	4 275,2	3 092,8	2 673,1	1 125,4	11 166,5	38,3%
AHU	Collège Ahuntsic	2 131,4	9 808,2	4 449,9	1 674,4	18 063,9	11,8%
ALM	Collège d'Alma	2 205,9	1 211,7	1 384,3	445,9	5 247,8	42,0%
AND	Cégep André-Laurendeau	2 131,4	5 014,4	2 541,4	969,9	10 657,1	20,0%
BAI	Cégep de Baie-Comeau	2 303,2	945,5	1 124,9	420,3	4 793,9	48,0%
BEA	Cégep Beauce-Appalaches	3 221,8	2 126,2	1 259,4	777,6	7 385,0	43,6%
BOI	Collège de Bois-de-Boulogne	2 131,4	4 184,8	2 387,0	698,3	9 401,5	22,7%
CHA	Champlain Regional College	4 497,0	5 784,1	2 583,7	1 344,5	14 209,3	31,6%
CHI	Cégep de Chicoutimi	3 145,3	6 308,9	3 768,0	1 287,9	14 510,1	21,7%
DAW	Dawson College	2 131,4	12 426,3	4 616,8	1 947,9	21 122,4	10,1%
DRU	Cégep de Drummondville	2 142,4	2 877,2	1 273,1	868,6	7 161,3	29,9%
EDO	Collège Édouard-Montpetit	2 938,7	11 530,8	5 775,7	2 094,9	22 340,1	13,2%
FEL	Cégep de Saint-Félicien	2 741,3	1 705,3	1 147,0	659,1	6 252,7	43,8%
FOY	Cégep de Sainte-Foy	2 183,0	11 034,7	4 757,1	1 834,7	19 809,5	11,0%
GAR	Cégep Garneau	2 131,4	7 391,1	3 238,9	1 304,7	14 066,1	15,2%
GAS	Cégep de la Gaspésie	4 523,5	1 473,0	2 336,6	751,9	9 085,0	49,8%
GER	Collège Gérald-Godin	2 131,4	1 339,7	935,0	570,1	4 976,2	42,8%
GRA	Cégep de Granby	2 131,4	2 523,8	1 318,1	698,8	6 672,1	31,9%
HER	Heritage College	2 199,4	1 721,0	1 074,0	499,2	5 493,6	40,0%
HYA	Cégep de Saint-Hyacinthe	2 199,5	7 041,2	3 332,0	1 243,1	13 815,8	15,9%
JEA	Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu	2 199,5	4 994,1	2 380,7	1 001,6	10 575,9	20,8%
JER	Cégep de Saint-Jérôme	3 189,9	7 250,5	2 730,0	1 649,1	14 819,5	21,5%
JOH	John Abbott College	2 131,4	8 851,5	4 076,7	1 345,4	16 405,0	13,0%
JON	Cégep de Jonquière	2 728,8	5 357,8	3 909,6	1 391,3	13 387,5	20,4%
LAN	Cégep régional de Lanaudière	4 783,5	7 520,7	4 457,8	2 054,4	18 816,4	25,4%
LAP	Cégep de La Pocatière	2 772,1	1 929,4	1 903,4	673,3	7 278,2	38,1%
LAU	Cégep de Saint-Laurent	2 131,4	4 605,4	3 198,9	982,0	10 917,7	19,5%
LEV	Cégep de Lévis-Lauzon	2 379,7	4 358,8	2 890,7	970,9	10 600,1	22,4%
LIM	Cégep Limoilou	3 528,2	7 435,9	4 005,7	1 656,6	16 626,4	21,2%
LIO	Collège Lionel-Groulx	2 199,5	7 078,8	3 673,8	1 493,1	14 445,2	15,2%
MAI	Collège de Maisonneuve	2 359,3	8 698,4	4 000,2	1 235,2	16 293,1	14,5%
MAR	Cégep Marie-Victorin	2 219,3	5 609,1	2 378,9	1 080,3	11 287,6	19,7%
MAT	Cégep de Matane	2 414,4	1 255,6	1 339,3	464,3	5 473,6	44,1%
MON	Collège Montmorency	2 131,4	9 882,0	3 531,3	1 821,6	17 366,3	12,3%
OUT	Cégep de l'Outaouais	3 292,4	6 350,4	3 434,8	1 595,0	14 672,6	22,4%
RIM	Cégep de Rimouski	3 719,2	5 570,0	4 751,1	1 274,7	15 315,0	24,3%
RIV	Cégep Rivière-du-Loup	2 193,7	1 478,8	1 994,9	490,5	6 157,9	35,6%
ROS	Collège de Rosemont	3 993,6	5 282,2	2 761,2	1 048,5	13 085,5	30,5%
SEP	Cégep de Sept-Îles	2 678,6	1 169,6	918,8	427,3	5 194,3	51,6%
SHA	Collège Shawinigan	2 221,5	2 900,8	1 621,4	572,6	7 316,3	30,4%
SHE	Cégep de Sherbrooke	2 185,4	8 181,0	3 975,7	1 708,5	16 050,6	13,6%
SOR	Cégep de Sorel-Tracy	2 210,5	1 475,2	1 040,3	601,3	5 327,3	41,5%
THE	Cégep de Thetford	2 142,4	1 403,4	1 576,4	466,1	5 588,3	38,3%
TRO	Cégep de Trois-Rivières	2 142,4	5 605,8	3 827,1	1 088,2	12 663,5	16,9%
VAL	Collège de Valleyfield	2 278,6	2 973,2	2 072,5	768,1	8 092,4	28,2%
VAN	Vanier College	2 131,4	8 560,5	3 563,8	1 276,4	15 532,1	13,7%
VIC	Cégep de Victoriaville	3 194,0	2 221,9	2 557,4	706,9	8 680,2	36,8%
VIE	Cégep du Vieux Montréal	2 453,8	8 362,9	3 879,8	1 739,5	16 436,0	14,9%
TOTAL RÉSEAU		127 501,9\$	245 904,4 \$	134 428,2 \$	52 799,9 \$	560 634,4 \$	20,0%

Les cégeps surlignés en jaune ont un F de FABES représentant un pourcentage de plus de 35%.

ANNEXE 3

Analyse de l'écart de l'allocation du A de FABES entre les cégeps (selon données 2017-2018)

ABR.	Cégep	Pes brutes 15-16	Estimation clientèle PES/44	Moyenne du nombre étudiants	Allocation pes brutes	Allocation pes pondérés	Allocation totale du A de FABES	Moyenne A de FABES par groupe de cégep
CÉGEP DE PETITE TAILLE (800 à 1200 étudiants)								1 500 211 \$
HER	Heritage College	49276	1120	1 029	1 083 500 \$	469 900 \$	1 553 400 \$	écart de 516 744 \$
LAP	Cégep de La Pocatière	47706	1084		1 048 900 \$	775 500 \$	1 824 400 \$	
RIV	Cégep Rivière-du-Loup	47092	1070		1 035 400 \$	499 600 \$	1 535 000 \$	
FEL	Cégep de Saint-Félicien	45842	1042		1 007 900 \$	636 100 \$	1 644 000 \$	
GER	Collège Gérald-Godin	44587	1013		980 400 \$	414 800 \$	1 395 200 \$	
SOR	Cégep de Sorel-Tracy	44319	1007		974 500 \$	482 600 \$	1 457 100 \$	
GAS	Cégep Gaspésie et des Îles	43508	989		956 600 \$	416 800 \$	1 373 400 \$	
THE	Cégep de Thetford	43433	987		955 000 \$	454 200 \$	1 409 200 \$	
ALM	Collège d'Alma	41573	945		914 100 \$	396 100 \$	1 310 200 \$	
CÉGEP DE TRÈS PETITE TAILLE (0 à 700 étudiants)								983 467 \$
MAT	Cégep de Matane	30803	700	645	677 300 \$	465 400 \$	1 142 700 \$	
BAI	Cégep de Baie-Comeau	28345	644		623 200 \$	313 900 \$	937 100 \$	
SEP	Cégep de Sept-Îles	25965	590		570 900 \$	299 700 \$	870 600 \$	

ANNEXE 4

Analyse d'un financement modulé pour les PES brutes (selon les données 2017-2018)

ABR.	Cégep	Pes brutes 15-16	Allocation Pes Brutes 2017-2018 selon ancien taux à 21,9874\$	FINANCEMENT MODULÉ AU «A»			Allocation Pes Brutes 2017- 2018 selon taux modulés	Ajustement total pour l'allocation Pes Brutes 2017- 2018
				Coût unitaire 30,00 < 50 000 PES	Coût unitaire 21,99 >50 000 PES <200 000 PES	Coût unitaire 19,00 >200 000 PES		
CÉGEP DE GRANDE TAILLE								
DAW	Dawson Collège	344258	7 569 300,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	2 740 902 \$	7 539 012 \$	(30 288 \$)
EDO	Collège Édouard-Montpetit	295129	6 489 100,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	1 807 451 \$	6 605 561 \$	116 461 \$
AHU	Collège Ahuntsic	292053	6 421 500,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	1 749 007 \$	6 547 117 \$	125 617 \$
MON	Collège Montmorency	291963	6 419 500,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	1 747 297 \$	6 545 407 \$	125 907 \$
FOY	Cégep de Sainte-Foy	288492	6 343 200,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	1 681 348 \$	6 479 458 \$	136 258 \$
VAN	Vanier Collège	263561	5 795 000,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	1 207 659 \$	6 005 769 \$	210 769 \$
JOH	John Abbott Collège	259505	5 705 800,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	1 130 595 \$	5 928 705 \$	222 905 \$
VIE	Cégep du Vieux Montréal	248161	5 456 400,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	915 059 \$	5 713 169 \$	256 769 \$
LAN	Cégep régional Lanaudière	244111	5 367 400,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	838 109 \$	5 636 219 \$	268 819 \$
MAI	Collège de Maisonneuve	240476	5 287 400,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	769 044 \$	5 567 154 \$	279 754 \$
GAR	Cégep Garneau	238912	5 253 100,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	739 328 \$	5 537 438 \$	284 338 \$
SHE	Cégep de Sherbrooke	234697	5 160 400,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	659 243 \$	5 457 353 \$	296 953 \$
LIO	Collège Lionel-Groulx	215677	4 742 200,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	297 863 \$	5 095 973 \$	353 773 \$
LIM	Cégep Limoilou	212649	4 675 600,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	240 331 \$	5 038 441 \$	362 841 \$
CÉGEP DE MOYENNE TAILLE								
JER	Cégep de Saint-Jérôme	204293	4 491 900,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	81 567 \$	4 879 677 \$	387 777 \$
CHA	Collège Champlain	201074	4 421 100,00 \$	1 500 000 \$	3 298 110 \$	20 406 \$	4 818 516 \$	397 416 \$
OUT	Cégep de l'Outaouais	192484	4 232 200,00 \$	1 500 000 \$	3 132 853 \$	0 \$	4 632 853 \$	400 653 \$
HYA	Cégep de Saint-Hyacinthe	183271	4 029 700,00 \$	1 500 000 \$	2 930 283 \$	0 \$	4 430 283 \$	400 583 \$
TRO	Cégep de Trois-Rivières	172810	3 799 600,00 \$	1 500 000 \$	2 700 273 \$	0 \$	4 200 273 \$	400 673 \$
MAR	Cégep Marie-Victorin	160002	3 518 000,00 \$	1 500 000 \$	2 418 658 \$	0 \$	3 918 658 \$	400 658 \$
JON	Cégep de Jonquière	146870	3 229 300,00 \$	1 500 000 \$	2 129 919 \$	0 \$	3 629 919 \$	400 619 \$
AND	Cégep André-Laurendeau	146230	3 215 200,00 \$	1 500 000 \$	2 115 848 \$	0 \$	3 615 848 \$	400 648 \$
LAU	Cégep de Saint-Laurent	136985	3 011 900,00 \$	1 500 000 \$	1 912 574 \$	0 \$	3 412 574 \$	400 674 \$
RIM	Cégep de Rimouski	135422	2 977 600,00 \$	1 500 000 \$	1 878 208 \$	0 \$	3 378 208 \$	400 608 \$
JEA	Cégep St-J. sur-Richelieu	134931	2 966 800,00 \$	1 500 000 \$	1 867 412 \$	0 \$	3 367 412 \$	400 612 \$
LEV	Cégep de Lévis-Lauzon	126465	2 780 600,00 \$	1 500 000 \$	1 681 267 \$	0 \$	3 181 267 \$	400 667 \$
ROS	Collège de Rosemont	116935	2 571 100,00 \$	1 500 000 \$	1 471 727 \$	0 \$	2 971 727 \$	400 627 \$
BOI	Collège Bois-de-Boulogne	115657	2 543 000,00 \$	1 500 000 \$	1 443 627 \$	0 \$	2 943 627 \$	400 627 \$
CHI	Cégep de Chicoutimi	108912	2 394 700,00 \$	1 500 000 \$	1 295 322 \$	0 \$	2 795 322 \$	400 622 \$
ABI	Cégep Abitibi-Témis.	107455	2 362 700,00 \$	1 500 000 \$	1 263 286 \$	0 \$	2 763 286 \$	400 586 \$
VAL	Collège de Valleyfield	89561	1 969 200,00 \$	1 500 000 \$	869 844 \$	0 \$	2 369 844 \$	400 644 \$
DRU	Cégep de Drummondville	87607	1 926 300,00 \$	1 500 000 \$	826 880 \$	0 \$	2 326 880 \$	400 580 \$
GRA	Cégep de Granby	82333	1 810 300,00 \$	1 500 000 \$	710 919 \$	0 \$	2 210 919 \$	400 619 \$
BEA	Cégep Beauce-Appalaches	73758	1 621 700,00 \$	1 500 000 \$	522 377 \$	0 \$	2 022 377 \$	400 677 \$
VIC	Cégep de Victoriaville	63727	1 401 200,00 \$	1 500 000 \$	301 821 \$	0 \$	1 801 821 \$	400 621 \$
SHA	Collège Shawinigan	53838	1 183 800,00 \$	1 500 000 \$	84 388 \$	0 \$	1 584 388 \$	400 588 \$
CÉGEP DE PETITE TAILLE								
HER	Heritage College	49276	1 083 500,00 \$	1 478 280 \$	0 \$	0 \$	1 478 280 \$	394 780 \$
LAP	Cégep de La Pocatière	47706	1 048 900,00 \$	1 431 180 \$	0 \$	0 \$	1 431 180 \$	382 280 \$
RIV	Cégep Rivière-du-Loup	47092	1 035 400,00 \$	1 412 760 \$	0 \$	0 \$	1 412 760 \$	377 360 \$
FEL	Cégep de Saint-Félicien	45842	1 007 900,00 \$	1 375 260 \$	0 \$	0 \$	1 375 260 \$	367 360 \$
GER	Collège Gérald-Godin	44587	980 400,00 \$	1 337 610 \$	0 \$	0 \$	1 337 610 \$	357 210 \$
SOR	Cégep de Sorel-Tracy	44319	974 500,00 \$	1 329 570 \$	0 \$	0 \$	1 329 570 \$	355 070 \$
GAS	Cégep Gaspésie et des Îles	43508	956 600,00 \$	1 305 240 \$	0 \$	0 \$	1 305 240 \$	348 640 \$
THE	Cégep de Thetford	43433	955 000,00 \$	1 302 990 \$	0 \$	0 \$	1 302 990 \$	347 990 \$
ALM	Collège d'Alma	41573	914 100,00 \$	1 247 190 \$	0 \$	0 \$	1 247 190 \$	333 090 \$
CÉGEP DE TRÈS PETITE TAILLE								
MAT	Cégep de Matane	30803	677 300,00 \$	924 090 \$	0 \$	0 \$	924 090 \$	246 790 \$
BAI	Cégep de Baie-Comeau	28345	623 200,00 \$	850 350 \$	0 \$	0 \$	850 350 \$	227 150 \$
SEP	Cégep de Sept-Îles	25965	570 900,00 \$	778 950 \$	0 \$	0 \$	778 950 \$	208 050 \$
TOTAL RÉSEAU		7002713	153 971 500,00 \$	68 773 470,00 \$	84 327 241,81 \$	16 625 209,00 \$	169 725 920,81 \$	15 754 420,81 \$

Annexe 5
Analyse d'un financement modulé pour les PES pondérés (selon les données 2017-2018)

ABR.	Cégep	Pes pondérés 15-16	Allocation Pes Brutes 2017-2018 selon ancien taux à 0,7021\$	FINANCEMENT MODULÉ AU «A»			Allocation Pes Brutes 2017-2018 selon taux modulés	Ajustement total pour l'allocation Pes Brutes 2017-2018
				Coût unitaire 0,90 < 500 000 PES	Coût unitaire 0,70 >500 000 PES <3 000 000 PES	Coût unitaire 0,65 >3 000 000 PES		
CÉGEP DE GRANDE TAILLE								
EDO	Collège É.-Montpetit	6492298	4 558 200,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	2 269 994 \$	4 475 244 \$	(82 956 \$)
DAW	Dawson College	4580316	3 215 800,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	1 027 205 \$	3 232 455 \$	16 655 \$
FOY	Cégep de Sainte-Foy	4736216	3 325 300,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	1 128 540 \$	3 333 790 \$	8 490 \$
VIE	Cégep du Vieux Montréal	4568620	3 207 600,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	1 019 603 \$	3 224 853 \$	17 253 \$
AHU	Collège Ahuntsic	4521308	3 174 400,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	988 850 \$	3 194 100 \$	19 700 \$
MON	Collège Montmorency	4190177	2 941 900,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	773 615 \$	2 978 865 \$	36 965 \$
SHE	Cégep de Sherbrooke	3965331	2 784 100,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	627 465 \$	2 832 715 \$	48 615 \$
LIM	Cégep Limoilou	3751783	2 634 100,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	488 659 \$	2 693 909 \$	59 809 \$
MAI	Collège de Maisonneuve	3383059	2 375 200,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	248 988 \$	2 454 238 \$	79 038 \$
VAN	Vanier College	3377135	2 371 100,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	245 138 \$	2 450 388 \$	79 288 \$
JOH	John Abbott College	3257705	2 287 200,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	167 508 \$	2 372 758 \$	85 558 \$
GAR	Cégep Garneau	3064259	2 151 400,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	41 768 \$	2 247 018 \$	95 618 \$
LIO	Collège Lionel-Groulx	3035973	2 131 600,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	23 382 \$	2 228 632 \$	97 032 \$
LAN	Cégep régional Lanaudière	3004757	2 109 600,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	3 092 \$	2 208 342 \$	98 742 \$
CÉGEP DE MOYENNE TAILLE								
JER	Cégep de Saint-Jérôme	3360518	2 359 400,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	234 337 \$	2 439 587 \$	80 187 \$
HYA	Cégep de Saint-Hyacinthe	3305689	2 320 900,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	198 698 \$	2 403 948 \$	83 048 \$
JON	Cégep de Jonquière	3058147	2 147 100,00 \$	450 000 \$	1 755 250 \$	37 796 \$	2 243 046 \$	95 946 \$
OUT	Cégep de l'Outaouais	2860079	2 008 100,00 \$	450 000 \$	1 657 011 \$	0 \$	2 107 011 \$	98 911 \$
TRO	Cégep de Trois-Rivières	2589555	1 818 100,00 \$	450 000 \$	1 467 077 \$	0 \$	1 917 077 \$	98 977 \$
RIM	Cégep de Rimouski	2475772	1 738 200,00 \$	450 000 \$	1 387 190 \$	0 \$	1 837 190 \$	98 990 \$
ROS	Collège de Rosemont	2399321	1 684 600,00 \$	450 000 \$	1 333 513 \$	0 \$	1 783 513 \$	98 913 \$
LAU	Cégep de Saint-Laurent	2307721	1 620 300,00 \$	450 000 \$	1 269 201 \$	0 \$	1 719 201 \$	98 901 \$
JEA	Cégep St-J. sur-Richelieu	2300780	1 615 400,00 \$	450 000 \$	1 264 328 \$	0 \$	1 714 328 \$	98 928 \$
CHI	Cégep de Chicoutimi	2262573	1 588 600,00 \$	450 000 \$	1 237 503 \$	0 \$	1 687 503 \$	98 903 \$
LEV	Cégep de Lévis-Lauzon	2255134	1 583 300,00 \$	450 000 \$	1 232 280 \$	0 \$	1 682 280 \$	98 980 \$
MAR	Cégep Marie-Victorin	2097722	1 472 800,00 \$	450 000 \$	1 121 761 \$	0 \$	1 571 761 \$	98 961 \$
AND	Cégep André-Laurendeau	2016428	1 415 700,00 \$	450 000 \$	1 064 684 \$	0 \$	1 514 684 \$	98 984 \$
CHA	Collège Champlain	1986704	1 394 900,00 \$	450 000 \$	1 043 815 \$	0 \$	1 493 815 \$	98 915 \$
BOI	Collège de B.-de-Boulogne	1741492	1 222 700,00 \$	450 000 \$	871 652 \$	0 \$	1 321 652 \$	98 952 \$
ABI	Cégep Abitibi-Témis.	1339282	940 300,00 \$	450 000 \$	589 260 \$	0 \$	1 039 260 \$	98 960 \$
VAL	Collège de Valleyfield	1337849	939 300,00 \$	450 000 \$	588 254 \$	0 \$	1 038 254 \$	98 954 \$
DRU	Cégep de Drummondville	1263642	887 200,00 \$	450 000 \$	536 153 \$	0 \$	986 153 \$	98 953 \$
VIC	Cégep de Victoriaville	1181795	829 700,00 \$	450 000 \$	478 688 \$	0 \$	928 688 \$	98 988 \$
SHA	Collège Shawinigan	1174814	824 800,00 \$	450 000 \$	473 787 \$	0 \$	923 787 \$	98 987 \$
GRA	Cégep de Granby	997684	700 500,00 \$	450 000 \$	349 424 \$	0 \$	799 424 \$	98 924 \$
BEA	Cégep Beauce-Appalaches	892779	626 800,00 \$	450 000 \$	275 770 \$	0 \$	725 770 \$	98 970 \$
CÉGEP DE PETITE TAILLE								
LAP	Cégep de La Pocatière	1104529	775 500,00 \$	450 000 \$	424 440 \$	0 \$	874 440 \$	98 940 \$
FEL	Cégep de Saint-Félicien	905928	636 100,00 \$	450 000 \$	285 002 \$	0 \$	735 002 \$	98 902 \$
RIV	Cégep Rivière-du-Loup	711562	499 600,00 \$	450 000 \$	148 538 \$	0 \$	598 538 \$	98 938 \$
SOR	Cégep de Sorel-Tracy	687363	482 600,00 \$	450 000 \$	131 548 \$	0 \$	581 548 \$	98 948 \$
HER	Heritage College	669320	469 900,00 \$	450 000 \$	118 880 \$	0 \$	568 880 \$	98 980 \$
THE	Cégep de Thetford	646943	454 200,00 \$	450 000 \$	103 169 \$	0 \$	553 169 \$	98 969 \$
GAS	Cégep Gaspésie et des Îles	593647	416 800,00 \$	450 000 \$	65 750 \$	0 \$	515 750 \$	98 950 \$
GER	Collège Gérald-Godin	590798	414 800,00 \$	450 000 \$	63 749 \$	0 \$	513 749 \$	98 949 \$
ALM	Collège d'Alma	564123	396 100,00 \$	450 000 \$	45 021 \$	0 \$	495 021 \$	98 921 \$
CÉGEP DE TRÈS PETITE TAILLE								
MAT	Cégep de Matane	662866	465 400,00 \$	450 000 \$	114 348 \$	0 \$	564 348 \$	98 948 \$
BAI	Cégep de Baie-Comeau	447099	313 900,00 \$	402 389 \$	0 \$	0 \$	402 389 \$	88 489 \$
SEP	Cégep de Sept-Îles	426813	299 700,00 \$	384 132 \$	0 \$	0 \$	384 132 \$	84 432 \$
TOTAL RÉSEAU		102653110	72 072 600,00 \$	21 036 520,80 \$	47 825 791,73 \$	7 254 645,45 \$	76 116 957,98 \$	4 044 357,98 \$

Annexe 6

Importance de la mesure d'aide de la A-007 par rapport à l'allocation du A de FABES (selon les données 2015-2016)

ABR.	Cégep	Allocation du A de FABES	Mesure d'aide de la A-007	Importance de la mesure d'aide de la A-007 par rapport à l'allocation du A de FABES	Strate d'ajustement
CÉGEP DE GRANDE TAILLE					
DAW	Dawson College	12 426 300,0 \$	- \$	Non applicable	
EDO	Collège É.-Montpetit	11 530 800,0 \$	100 900 \$	0,88%	inférieur à 10%
FOY	Cégep de Sainte-Foy	11 034 700,0 \$	- \$	Non applicable	
MON	Collège Montmorency	9 882 000,0 \$	- \$	Non applicable	
AHU	Collège Ahuntsic	9 808 200,0 \$	1 800 \$	0,02%	inférieur à 10%
JOH	John Abbott College	8 851 500,0 \$	- \$	Non applicable	
MAI	Collège de Maisonneuve	8 698 400,0 \$	- \$	Non applicable	
VAN	Vanier College	8 560 500,0 \$	- \$	Non applicable	
VIE	Cégep du Vieux Montréal	8 362 900,0 \$	35 200 \$	0,42%	inférieur à 10%
SHE	Cégep de Sherbrooke	8 181 000,0 \$	90 400 \$	1,10%	inférieur à 10%
LAN	Cégep régional de Lanaudière	7 520 700,0 \$	- \$	Non applicable	
LIM	Cégep Limoilou	7 435 900,0 \$	1 089 000 \$	14,65%	entre 10% et 15 %
GAR	Cégep Garneau	7 391 100,0 \$	27 200 \$	0,37%	inférieur à 10%
JER	Cégep de Saint-Jérôme	7 250 500,0 \$	- \$	Non applicable	
LIO	Collège Lionel-Groulx	7 078 800,0 \$	- \$	Non applicable	
HYA	Cégep de Saint-Hyacinthe	7 041 200,0 \$	- \$	Non applicable	
CÉGEP DE MOYENNE TAILLE					
OUT	Cégep de l'Outaouais	6 350 400,0 \$	- \$	Non applicable	
CHI	Cégep de Chicoutimi	6 308 900,0 \$	1 126 300 \$	17,85%	plus de 15%
CHA	Champlain College	5 784 100,0 \$	(31 200) \$	-0,54%	inférieur à 10%
MAR	Cégep Marie-Victorin	5 609 100,0 \$	- \$	Non applicable	
TRO	Cégep de Trois-Rivières	5 605 800,0 \$	789 100 \$	14,08%	entre 10% et 15 %
RIM	Cégep de Rimouski	5 570 000,0 \$	741 500 \$	13,31%	entre 10% et 15 %
JON	Cégep de Jonquière	5 357 800,0 \$	768 100 \$	14,34%	entre 10% et 15 %
ROS	Collège de Rosemont	5 282 200,0 \$	- \$	Non applicable	
AND	Cégep André-Laurendeau	5 014 400,0 \$	- \$	Non applicable	
JEA	Cégep St-Jean-Richelieu	4 994 100,0 \$	- \$	Non applicable	
LAU	Cégep de Saint-Laurent	4 605 400,0 \$	- \$	Non applicable	
LEV	Cégep de Lévis-Lauzon	4 358 800,0 \$	506 800 \$	11,63%	entre 10% et 15 %
BOI	Collège B.-de-Boulogne	4 184 800,0 \$	230 600 \$	5,51%	inférieur à 10%
ABI	Cégep A.-Témiscamingue	3 092 800,0 \$	86 100 \$	2,78%	inférieur à 10%
VAL	Collège de Valleyfield	2 973 200,0 \$	\$	Non applicable	
SHA	Collège Shawinigan	2 900 800,0 \$	198 000 \$	6,83%	inférieur à 10%
DRU	Cégep de Drummondville	2 877 200,0 \$	- \$	Non applicable	
GRA	Cégep de Granby	2 523 800,0 \$	- \$	Non applicable	
VIC	Cégep de Victoriaville	2 221 900,0 \$	271 500 \$	12,22%	entre 10% et 15 %
BEA	Cégep Beauce-Appalaches	2 126 200,0 \$	- \$	Non applicable	
CÉGEP DE PETITE TAILLE					
LAP	Cégep de La Pocatière	1 929 400,0 \$	188 800 \$	9,79%	inférieur à 10%
HER	Heritage College	1 721 000,0 \$	- \$	Non applicable	
FEL	Cégep de Saint-Félicien	1 705 300,0 \$	309 700 \$	18,16%	plus de 15%
RIV	Cégep Rivière-du-Loup	1 478 800,0 \$	467 400 \$	31,61%	plus de 15%
SOR	Cégep de Sorel-Tracy	1 475 200,0 \$	27 200 \$	1,84%	inférieur à 10%
GAS	Cégep de la Gaspésie	1 473 000,0 \$	590 400 \$	40,08%	plus de 15%
THE	Cégep de Thetford	1 403 400,0 \$	309 100 \$	22,03%	plus de 15%
GER	Collège Gérald-Godin	1 339 700,0 \$	- \$	Non applicable	
MAT	Cégep de Matane	1 255 600,0 \$	56 600 \$	4,51%	inférieur à 10%
ALM	Collège d'Alma	1 211 700,0 \$	404 900 \$	33,42%	plus de 15%
SEP	Cégep de Sept-Îles	1 169 600,0 \$	126 500 \$	10,82%	entre 10% et 15 %
BAI	Cégep de Baie-Comeau	945 500,0 \$	281 300 \$	29,75%	plus de 15%
TOTAL RÉSEAU		245 904 400,0 \$	8 793 200 \$		

< de 10 %
entre 10% et 15%
> de 15 %

Annexe 7

Impact de l'ajustement de la mesure A-007 sur les résultats des cégeps (selon les données 2015-2016)

ABR.	Cégep	Ajustement A-007	Résultat 2015-2016 avec ajustement A-007	Cégep en déficit	Résultat 2015-2016 sans l'ajustement A-007	Cégep en déficit
ABI	Cégep A.-Témiscamingue	86 100 \$	755 312 \$		669 212 \$	excédent malgré le retrait de la A-007
AHU	Collège Ahuntsic	1 800 \$	1 999 320 \$		1 997 520 \$	excédent malgré le retrait de la A-007
ALM	Collège d'Alma	404 900 \$	237 618 \$		(167 282 \$)	1
AND	Cégep André-Laurendeau	- \$	(254 523 \$)	1	(254 523 \$)	2
BAI	Cégep de Baie-Comeau	281 300 \$	(11 735 \$)	2	(293 035 \$)	3
BEA	Cégep Beauce-Appalaches	- \$	334 889 \$		334 889 \$	
BOI	Collège Bois-de-Boulogne	230 600 \$	357 175 \$		126 575 \$	excédent malgré le retrait de la A-007
CHA	Champlain Regional College	(31 200) \$	(399 773 \$)	3	(368 573 \$)	4
CHI	Cégep de Chicoutimi	1 126 300 \$	237 236 \$		(889 064 \$)	5
DAW	Dawson College	- \$	1 301 423 \$		1 301 423 \$	
DRU	Cégep de Drummondville	- \$	65 693 \$		65 693 \$	
EDO	Collège Édouard-Montpetit	100 900 \$	393 287 \$		292 387 \$	excédent malgré le retrait de la A-007
FEL	Cégep de Saint-Félicien	309 700 \$	107 462 \$		(202 238 \$)	6
FOY	Cégep de Sainte-Foy	- \$	479 130 \$		479 130 \$	
GAR	Cégep Garneau	27 200 \$	(780 640 \$)	4	(807 840 \$)	7
GAS	Cégep de la Gaspésie	590 400 \$	475 416 \$		(114 984 \$)	8
GER	Collège Gérald-Godin	- \$	(76 111 \$)	5	(76 111 \$)	9
GRA	Cégep de Granby	- \$	(118 027 \$)	6	(118 027 \$)	10
HER	Heritage College	- \$	449 007 \$		449 007 \$	
HYA	Cégep de Saint-Hyacinthe	- \$	(117 197 \$)	7	(117 197 \$)	11
JEA	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	- \$	430 157 \$		430 157 \$	
JER	Cégep de Saint-Jérôme	- \$	909 026 \$		909 026 \$	
JOH	John Abbott College	- \$	2 336 604 \$		2 336 604 \$	
JON	Cégep de Jonquière	768 100 \$	(39 482 \$)	8	(807 582 \$)	12
LAN	Cégep de Lanaudière	- \$	869 112 \$		869 112 \$	
LAP	Cégep de La Pocatière	188 800 \$	85 431 \$		(103 369 \$)	13
LAU	Cégep de Saint-Laurent	- \$	22 411 \$		22 411 \$	
LEV	Cégep de Lévis-Lauzon	506 800 \$	230 577 \$		(276 223 \$)	14
LIM	Cégep Limoilou	1 089 000 \$	985 757 \$		(103 243 \$)	15
LIO	Collège Lionel-Groulx	- \$	135 342 \$		135 342 \$	
MAI	Collège de Maisonneuve	- \$	2 368 445 \$		2 368 445 \$	
MAR	Cégep Marie-Victorin	- \$	588 347 \$		588 347 \$	
MAT	Cégep de Matane	56 600 \$	246 094 \$		189 494 \$	excédent malgré le retrait de la A-007
MON	Collège Montmorency	- \$	831 860 \$		831 860 \$	
OUT	Cégep de l'Outaouais	- \$	1 211 751 \$		1 211 751 \$	
RIM	Cégep de Rimouski	741 500 \$	(900 969 \$)	9	(1 642 469 \$)	16
RIV	Cégep Rivière-du-Loup	467 400 \$	(39 803 \$)	10	(507 203 \$)	17
ROS	Collège de Rosemont	- \$	661 166 \$		661 166 \$	
SEP	Cégep de Sept-Îles	126 500 \$	371 426 \$		244 926 \$	excédent malgré le retrait de la A-007
SHA	Collège Shawinigan	198 000 \$	88 380 \$		(109 620 \$)	18
SHE	Cégep de Sherbrooke	90 400 \$	81 672 \$		(8 728 \$)	19
SOR	Cégep de Sorel-Tracy	27 200 \$	27 832 \$		632 \$	excédent malgré le retrait de la A-007
THE	Cégep de Thetford	309 100 \$	213 279 \$		(95 821 \$)	20
TRO	Cégep de Trois-Rivières	789 100 \$	877 811 \$		88 711 \$	excédent malgré le retrait de la A-007
VAL	Collège de Valleyfield	- \$	557 407 \$		557 407 \$	
VAN	Collège Vanier	- \$	(611 606 \$)	11	(611 606 \$)	21
VIC	Cégep de Victoriaville	271 500 \$	220 921 \$		(50 579 \$)	22
VIE	Cégep du Vieux Montréal	35 200 \$	(129 720 \$)	12	(164 920 \$)	23
TOTAL RÉSEAU		8 793 200 \$	18 064 190 \$	12	9 270 990 \$	23

Annexe 8

Impact de l'ajustement de la mesure A-007 sur le solde de fonds des cégeps (selon les données 2015-2016)

ABR.	Cégep	Ajustement de la A-007	Solde de fonds au 30 juin 2016 avec ajustement de la A-007	Cégep avec solde de fonds en déficit au 30 juin 2016 avec la A-007	Solde de fonds au 30 juin 2016 sans ajustement de la A-007	Cégep avec solde de fonds en déficit au 30 juin 2016 sans la A-007
ABI	Cégep l'Abitibi-Témiscamingue	86 100 \$	1 735 972 \$		1 649 872 \$	solde de fonds excédentaires malgré le retrait de la A-007
AHU	Collège Ahuntsic	1 800 \$	976 591 \$		974 791 \$	solde de fonds excédentaires malgré le retrait de la A-007
ALM	Collège d'Alma	404 900 \$	(2 334 214 \$)	1	(2 739 114 \$)	1
AND	Cégep André-Laurendeau	- \$	543 276 \$		543 276 \$	
BAI	Cégep de Baie-Comeau	281 300 \$	530 123 \$		248 823 \$	solde de fonds excédentaires malgré le retrait de la A-007
BEA	Cégep Beauce-Appalaches	- \$	559 327 \$		559 327 \$	
BOI	Collège de Bois-de-Boulogne	230 600 \$	1 499 551 \$		1 268 951 \$	solde de fonds excédentaires malgré le retrait de la A-007
CHA	Champlain Regional Collège	(31 200) \$	372 896 \$		404 096 \$	
CHI	Cégep de Chicoutimi	1 126 300 \$	1 621 330 \$		495 030 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
DAW	Dawson Collège	- \$	7 779 702 \$		7 779 702 \$	
DRU	Cégep de Drummondville	- \$	512 408 \$		512 408 \$	
EDO	Collège Édouard-Montpetit	100 900 \$	958 976 \$		858 076 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
FEL	Cégep de Saint-Félicien	309 700 \$	2 447 618 \$		2 137 918 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
FOY	Cégep de Sainte-Foy	- \$	2 720 469 \$		2 720 469 \$	
GAR	Cégep Garneau	27 200 \$	2 178 334 \$		2 151 134 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
GAS	Cégep de la Gaspésie	590 400 \$	22 837 \$		(567 563 \$)	2
GER	Collège Gérald-Godin	- \$	(957 355 \$)	2	(957 355 \$)	3
GRA	Cégep de Granby	- \$	563 503 \$		563 503 \$	
HER	Heritage College	- \$	1 260 538 \$		1 260 538 \$	
HYA	Cégep de Saint-Hyacinthe	- \$	1 483 657 \$		1 483 657 \$	
JEA	Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu	- \$	20 820 \$		20 820 \$	
JER	Cégep de Saint-Jérôme	- \$	2 973 691 \$		2 973 691 \$	
JOH	John Abbott College	- \$	5 839 886 \$		5 839 886 \$	
JON	Cégep de Jonquière	768 100 \$	273 405 \$		(494 695 \$)	4
LAN	Cégep régional de Lanaudière	- \$	1 696 485 \$		1 696 485 \$	
LAP	Cégep de La Pocatière	188 800 \$	416 648 \$		227 848 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
LAU	Cégep de Saint-Laurent	- \$	1 387 237 \$		1 387 237 \$	
LEV	Cégep de Lévis-Lauzon	506 800 \$	545 067 \$		38 267 \$	5
LIM	Cégep Limoilou	1 089 000 \$	1 980 602 \$		891 602 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
LIO	Collège Lionel-Groulx	- \$	1 506 688 \$		1 506 688 \$	
MAI	Collège de Maisonneuve	- \$	1 287 325 \$		1 287 325 \$	
MAR	Cégep Marie-Victorin	- \$	294 875 \$		294 875 \$	
MAT	Cégep de Matane	56 600 \$	1 747 994 \$		1 691 394 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
MON	Collège Montmorency	- \$	970 983 \$		970 983 \$	
OUT	Cégep de l'Outaouais	- \$	1 266 824 \$		1 266 824 \$	
RIM	Cégep de Rimouski	741 500 \$	(790 328 \$)	3	(1 531 828 \$)	6
RIV	Cégep Rivière-du-Loup	467 400 \$	488 892 \$		21 492 \$	7
ROS	Collège de Rosemont	- \$	2 936 839 \$		2 936 839 \$	
SEP	Cégep de Sept-Îles	126 500 \$	2 941 880 \$		2 815 380 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
SHA	Collège Shawinigan	198 000 \$	1 236 320 \$		1 038 320 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
SHE	Cégep de Sherbrooke	90 400 \$	(675 176 \$)	4	(765 576 \$)	8
SOR	Cégep de Sorel-Tracy	27 200 \$	1 013 056 \$		985 856 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
THE	Cégep de Thetford	309 100 \$	814 225 \$		505 125 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
TRO	Cégep de Trois-Rivières	789 100 \$	1 516 973 \$		727 873 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
VAL	Collège de Valleyfield	- \$	1 915 155 \$		1 915 155 \$	
VAN	Collège Vanier	- \$	4 219 948 \$		4 219 948 \$	
VIC	Cégep de Victoriaville	271 500 \$	2 773 516 \$		2 502 016 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
VIE	Cégep du Vieux Montréal	35 200 \$	1 089 478 \$		1 054 278 \$	solde de fonds excédentaire malgré le retrait de la A-007
TOTAL RÉSEAU		8 793 200 \$	66 164 847 \$	4	57 371 647 \$	8

Annexe 9

Demande de révision au MEES d'allocation pour des fixes particuliers

Le 23 février 2016

Monsieur Jean Leroux
Directeur général du financement
Secteur de l'enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Édifice Marie-Guyart, 19^e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Demande de révision budgétaire – Allocations fixes particulières

Monsieur,

Nous soumettons à votre attention une demande de révision du financement, pour les subventions attribuées aux « Allocations fixes particulières », pour **la nature du territoire** et le **rayonnement**.

Allocation fixe particulière pour la nature du territoire

Le Cégep de Sept-Îles, notre voisin de la Côte-Nord, bénéficie d'une *allocation fixe particulière*, à l'enseignement régulier, pour tenir compte des difficultés importantes au chapitre des communications, et également des distances avec les localités desservies et des frais élevés de promotion.

Pour le Cégep de Baie-Comeau, il faut prendre en considération que quatre de nos sept programmes de formation techniques sont des exclusivités « régionales » pour la Côte-Nord, soit *Technologie forestière*, *Technologie du génie civil*, *Techniques d'éducation spécialisée* et *Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique* (exclusivité régionale et nationale).

Ainsi, nos démarches de recrutement se font donc nécessairement et prioritairement sur l'ensemble du territoire de la Côte-Nord, soit de Sacré-Cœur à Blanc-Sablon, incluant le territoire nordique de la MRC de Caniapiscau, principalement pour la Ville de Fermont, accessible par la route, à 566 kilomètres au nord de Baie-Comeau.

...2

Dans les faits, le territoire de notre établissement représente le plus grand territoire couvert par un cégep au Québec. vers le nord à une distance d'environ 600 kilomètres et sur 1 200 kilomètres de côte, le long du littoral du St-Laurent, dont environ 400 kilomètres ne sont pas reliés au réseau routier du Québec.

Ce n'est pas une couverture territoriale « théorique ». Nous faisons des démarches de recrutement (sur place, par les médias ou en faisant venir les étudiants pour des visites exploratoires) pour l'ensemble de notre région et **nous avons effectivement des étudiants qui proviennent de partout sur la Côte-Nord**, soit des MRC de la Haute-Côte-Nord, de la Manicouagan, des Sept-Rivières, de la Minganie, de la Basse-Côte-Nord et de Caniapiscau.

Par conséquent, nous considérons que nous devrions bénéficier, **minimalement**, d'un rajustement « particulier » équivalent à celui du Cégep de Sept-Îles.

D'une manière plus réaliste et équitable, nous devrions bénéficier d'un rajustement semblable ou supérieur à celui du Cégep de la Gaspésie et des Îles, puisque nous couvrons toute la Côte-Nord, la plus grande région du Québec. Une réalité très différente du Cégep de Sept-Îles, qui ne recrute que dans l'est de la région.

Allocation fixe particulière pour le rayonnement des cégeps pour la formation continue

Cette allocation est accordée à chaque cégep qui doit desservir **un grand territoire** ou des sites géographiques difficiles d'accès en matière de formation continue. On précise qu'en plus de l'étendue du territoire à desservir et de l'accessibilité des sites géographiques, le facteur retenu pour les cégeps concernés prend également en compte les coûts élevés que peut engendrer le maintien de tels services dans des **régions périphériques « étendues » et à faible densité de population.**

Ainsi, pour le calcul de l'*allocation fixe particulière* du « rayonnement », nous nous expliquons mal le facteur 3 qui nous est accordé.

Le fait que le Cégep de Chicoutimi possède un Centre d'études collégiales à Forestville a peut-être influencé, **par erreur**, l'évaluation du territoire couvert par le Cégep de Baie-Comeau, en formation continue.

Il faut savoir que le centre d'études collégiales de Forestville n'offre qu'un minimum de formation préuniversitaire (un DEC régulier en sciences

...3

humaines, par son service de formation continue) à moins d'une vingtaine d'étudiants. Un plus grand nombre d'étudiants de la Haute-Côte-Nord fréquente le Cégep de Baie-Comeau.

Aussi, ce qui est le plus important à considérer pour l'attribution d'une *allocation fixe particulière* pour le rayonnement (et possiblement la nature du territoire) se retrouve dans le protocole d'entente entre la MRC de la Haute-Nord, le Cégep de Chicoutimi et le Cégep de Baie-Comeau. Ce protocole confirme que le Cégep de Baie-Comeau est le collège gestionnaire de la formation continue pour tout le territoire de la MRC de la Haute-Côte-Nord, de Tadoussac à Colombier, à l'exception du centre d'études collégiales de Forestville.

Par ailleurs, nous savons que la densité de la population est un critère à considérer pour déterminer le facteur de pondération. Celle de l'est de la Côte-Nord, desservie par le Cégep de Baie-Comeau est de 1 hab./km², significativement inférieure à celle de l'Abitibi (2,4) du Lac St-Jean (2,8) et de la Gaspésie- Îles de la Madeleine (4,6).

La région de l'Abitibi-Témiscamingue a une superficie de 57 000 km². Les six MRC de la Gaspésie, incluant les Îles de la Madeleine, ont une superficie de 20 000 km². **Les MRC de la Manicouagan et de la Haute-Côte-Nord ont une superficie de 46 000 km².**

Une donnée plus probante qui caractérise notre territoire : les MRC de la Manicouagan et de la Haute-Côte-Nord ont une population totale de 43 000 personnes, **répartie sur 291 kilomètres de distance.**

À titre comparatif, le territoire du Bas-St-Laurent, de La Pocatière à Matane s'étire sur une distance de 268 kilomètres avec **une très forte densité de population** de 9 hab./km², **dix fois supérieure à la population desservie par le Cégep de Baie-Comeau.** Aussi, on y retrouve quatre cégeps, soit celui de La Pocatière, celui de Rivière-du-Loup, celui de Rimouski et, finalement, celui de Matane. Étonnamment, chacun de ces cégeps, qui couvre un petit territoire, se voit octroyer un rajustement pas très différent de celui du Cégep de Baie-Comeau.

Évidemment, pour la Côte-Nord, à cause de l'étendue du territoire, nous savons que la clientèle de la formation continue, pour la formation qualifiante, provient majoritairement de la MRC du siège social de l'établissement. Aussi, selon les données de l'Institut de la Statistique du Québec, la MRC des Sept-Rivières (qui inclut Port-Cartier), où est le siège social du Cégep de Sept-Îles, compte 35 703 habitants répartis sur un territoire de 29 651 km², pour une densité de 1,2 hab. /km².

...4

La MRC de la Manicouagan, où est le siège social du Cégep de Baie-Comeau, compte 31 984 habitants répartis sur un territoire de 34 482 km², pour une densité de 0,9 hab./km².

Toutes ces données font que nous nous questionnons sur l'écart de financement important entre les deux cégeps de la Côte-Nord pour le « rayonnement ».

De plus, il faut savoir que depuis maintenant dix ans, notre service de formation continue est sollicité pour offrir **des services dans presque toutes les communautés autochtones de la Côte-Nord**, soit de la communauté d'Essipit aux Escoumins, en passant par celle de Pessamit à 57 kilomètres de Baie-Comeau, celle de Mani-Utenam près Sept-Îles, celle de Mingan, celles de Pakuashipi et de la Romaine en Basse-Côte-Nord, ainsi que celle de Matimekosh à Schefferville,

Pour tous ces motifs, nous nous expliquons mal le facteur 3 qui nous est accordé, inférieur au facteur 4 accordé pour Lévis-Lauzon et au facteur 5 accordé pour l'Abitibi, considérant notre vaste territoire de desserte qu'est la Côte-Nord, partagée avec le Cégep de Sept-Îles, qui obtient un facteur 10, comme le Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Nous croyons que les caractéristiques de notre territoire de desserte justifient l'attribution d'un facteur de rayonnement significativement plus élevé que le facteur 3 présentement attribué au Cégep de Baie-Comeau.

Nous vous remercions, Monsieur Leroux, de l'attention que vous porterez à la présente demande et demeurons, évidemment, disponibles pour échanger avec vous sur ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général,



Claude Montigny

CM/lbm

Mémoire du Cégep de Baie-Comeau pour la révision du modèle de financement

Québec, le 24 mai 2017

Monsieur Claude Montigny
Directeur général
Cégep de Baie-Comeau
537, boulevard Blanche
Baie-Comeau (Québec) G5C 2B2

Monsieur le Directeur général,

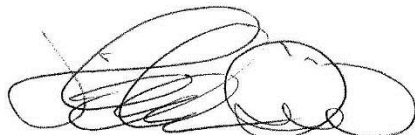
La présente fait suite à vos correspondances demandant la révision des allocations fixes particulières octroyées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Cégep de Baie-Comeau.

J'ai pris connaissance avec intérêt des documents que vous m'avez soumis. Selon vos explications, puisque le Cégep couvre un grand territoire, les allocations fixes particulières devraient être révisées pour tenir compte de votre situation.

À ce propos, la Fédération des cégeps et le Ministère ont convenu d'envisager une révision du modèle d'allocation des ressources aux cégeps. Dans un souci d'équité et de transparence envers tous les établissements du réseau, l'ensemble des allocations fixes seront analysées dans le cadre de la révision de ce modèle.

Dans l'intervalle, une allocation additionnelle de 50 000 \$ est octroyée au Cégep pour l'année scolaire 2016-2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.



HÉLÈNE DAVID

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e
étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-3255
Télécopieur : 418 266-3257
ministre.enseignement.superieur@educ
ation.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Circonscription
Bureau 115
5450, chemin de la Côte-des-
Neiges
Montréal (Québec) H3T 1Y6
Téléphone : 514 482-0199
Télécopieur : 514 482-9985

Annexe 10

Lettre au MEES en réaction aux compressions budgétaires de 2015

Le 18 août 2015

Monsieur Bernard Tremblay
Président-directeur général
Fédération des Cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7

OBJET : Compressions budgétaires et impact d'une éventuelle
révision de l'annexe A-007

Monsieur,

Sur avis unanime de notre conseil d'administration, nous devons vous signifier que les vagues successives de compressions budgétaires menacent la capacité du Cégep de Baie-Comeau à maintenir un milieu d'apprentissage dynamique, plus particulièrement sa capacité à soutenir ses étudiants et étudiantes dans leur cheminement scolaire.

Dans un établissement comme le nôtre, l'équipe du personnel d'encadrement, l'équipe des professionnels et l'équipe du personnel de soutien sont réduites au strict minimum. **La plupart du temps, un service correspond à une ou un employé.** Cette situation a été signifiée au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans nos correspondances précédentes.

En tenant compte de la non-indexation des dépenses autres que salariales, la compression budgétaire du dernier budget imposée au Cégep de Baie-Comeau totalise approximativement 400 000 \$. De façon à respecter les exigences de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, la direction du Cégep de Baie-Comeau a dû effectuer plusieurs suppressions de postes et réorganiser la majorité de ses services. Tous les secteurs d'activités du cégep ont été touchés. Les décisions récentes affectant le personnel sont sommairement présentées en annexe.

...2

De plus, même avec ces réductions de personnel, le Cégep de Baie-Comeau ne pourra être en situation d'équilibre budgétaire pour le prochain exercice financier.

Pour votre information, nous vous présentons également la situation actuelle de nos effectifs (voir annexe). Évidemment, il s'agit d'informations détaillées, que nous n'avons pas l'habitude de partager. Nous le faisons pour vous démontrer comment ceux-ci sont réduits, sous le seuil même de ce que l'on pourrait considérer comme un minimum acceptable.

Dans cette liste, vous pourrez constater qu'il est malheureusement rare de voir un chiffre supérieur à un (1) pour le nombre de postes associés à une fonction.

De plus, certains postes ou services essentiels au bon fonctionnement de notre cégep ont été abolis au cours des trois dernières années : service à l'information scolaire, service d'aide à l'emploi, poste à la mobilité étudiante, postes à l'aide domestique et poste de téléphoniste à l'accueil. « Il faut le voir pour le croire », nous n'avons plus personne à la réception (accueil) du Cégep de Baie-Comeau!

Il est donc facile de comprendre que la crainte d'une nouvelle compression budgétaire ou d'une modification aux règles budgétaires mine actuellement les relations de travail et la motivation du personnel. Nous avons actuellement « pressé le citron » au maximum. Un cégep de notre taille n'est tout simplement pas en mesure de faire face à une nouvelle diminution de son financement.

Éventuelle révision de l'annexe A-007

Aussi, nous considérons que la révision de l'annexe A-007 ne peut se faire sans la révision de certains paramètres du modèle actuel (FABES). Les besoins et la situation financière des cégeps ont changé depuis l'instauration de ces paramètres financiers. Nous sommes d'avis que des solutions alternatives ou compensatoires sont à explorer :

- Attendre un prochain réinvestissement dans le réseau collégial avant de modifier les paramètres de l'annexe A-007;
- Assurer un financement minimum du FAB pour les cégeps de plus petite taille (la priorité);

...3

- Favoriser la mobilité des étudiants dans les régions en instaurant un régime d'incitatifs financiers (nous avons l'assurance que ça fonctionne);
- Faire respecter les devis scolaires dans les régions où la clientèle est en croissance;
- Favoriser l'octroi futur de nouveaux programmes techniques aux cégeps en difficulté.

À notre avis, la modification de l'annexe A-007 dans le contexte actuel, sans la modification de certains paramètres financiers, aura pour effet de compromettre assez rapidement la viabilité d'une partie de notre réseau collégial. Le tiers des cégeps pourrait rapidement se retrouver en situation de plan (additionnel) de redressement. Pour certains cégeps de région, comme le nôtre, la révision de l'annexe A-007, sans autre compensation, est impossible à imaginer. Nous devons disposer d'un minimum de ressources nécessaires au maintien de notre mission.

Évidemment, nous faisons confiance à la Fédération des cégeps et à ses membres, dans leur capacité à bien considérer les besoins et les droits des étudiants de toutes les régions du Québec. Cependant, étant donné la gravité de la situation, nous ne pouvons faire autrement que vous signifier nos inquiétudes, en toute transparence.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général,



Claude Montigny

CM/lbm

p. j. (1)

Annexe

COMPRESSIONS BUDGETAIRES DU MOIS DE MAI 2015

AFFECTANT LES RESSOURCES HUMAINES

(BUDGET 2015-2016)

- Abolition d'un poste de direction adjointe à la Direction des études (cadre). Il reste un seul directeur adjoint.
- Abolition d'un poste de conseiller à la vie étudiante. Il n'en reste qu'un.
- Abolition d'un poste d'ouvrier certifié en entretien. Il n'en reste qu'un.
- Abolition d'un poste d'agent de soutien administratif aux services administratifs et à la formation continue. Il n'en reste qu'un pour les deux services.
- Abolition d'un poste d'agent de soutien administratif à la Direction des études. Il n'en reste qu'un.
- Abolition d'un poste de technicien en information. Le seul poste que nous avons.
- Abolition d'un demi-poste de technicien en travaux pratiques en électronique industrielle.
- Réduction du temps de travail pour l'unique poste de conseiller en communication - recrutement à 4 jours/semaine.
- Réduction du temps de travail de l'unique poste de conseiller d'orientation à 4 jours/semaine.
- Réduction du temps de travail de l'unique poste de technicien en travaux pratiques en soins infirmiers à 4 jours/semaine.
- Réduction du temps de travail de l'unique poste de secrétaire à la Direction générale et secrétariat général, à 4 jours/semaine.

SOMMAIRE DES EFFECTIFS POUR L'ANNEE 2015-2016

(EXCLUANT LE PERSONNEL ENSEIGNANT)

Hors cadres (2)

- Directeur général (1)
- Directrice des études (1)

Cadres (6)

- Directeur des services administratifs (1)
- Directrice de la formation continue et du développement institutionnel (1)
- Directrice des ressources humaines (1)
- Coordonnateur des ressources matérielles (1)
- Coordonnateur des technologies de l'information (1)
- Directeur adjoint à la Direction des études (1)

Professionnel (11,4)

- Aide pédagogique individuelle (API) - Programmation et réussite scolaire (1)
- Conseiller à la vie étudiante (1)
- Conseiller d'orientation (0,8)
- Conseiller en communication - Recrutement (0,8)
- Conseiller en communication - Relations publiques (1)
- Conseiller pédagogique - Direction des études (2)
- Conseiller pédagogique - Formation continue et développement institutionnel (2)
- Conseiller pédagogique - Registrariat (1)
- Psychologue - Services adaptés (0,8)
- Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement - Bibliothèque (1)

Soutien (37,1)

- Agent de soutien administratif - Bibliothèque (1)
- Agent de soutien administratif - Direction de formation continue (0,5)
- Agent de soutien administratif - Services administratifs (0,5)
- Agent de soutien administratif - Vie étudiante (1)
- Agent de soutien administratif - Direction des études (1)

- Agent de soutien administratif, classe principale (non syndiqué) - Direction générale (0,8)
- Agent de soutien administratif, classe principale (non syndiqué) - Direction des ressources humaines (1)
- Électricien, classe principale (1)
- Manœuvre à l'entretien pour 21 000 mètres carrés (7)
- Opérateur de duplicateur offset - Imprimerie (1)
- Ouvrier certifié d'entretien pour 21 000 mètres carrés (1)
- Secrétaire administrative - Direction des études (1)
- Technicien en administration - Approvisionnements (1)
- Technicien en administration - Comptabilité et budget (réforme comptable) (1)
- Technicien en administration - Comptes à payer et à recevoir (1)
- Technicien en administration - Organisation scolaire (1)
- Technicien en administration - Paye (1)
- Technicien en administration - Registrariat (1)
- Technicien en audiovisuel – Audiovisuel (1)
- Technicien en documentation - Bibliothèque (1)
- Technicien en informatique, pour 650 postes de travail (2)
- Technicien en travail social - Services adaptés (1)
- Technicien en travaux pratiques - Biologie (1)
- Technicien en travaux pratiques - Chimie (1)
- Technicien en travaux pratiques - Éducation physique et Vie étudiante (1)
- Technicien en travaux pratiques - Électronique industrielle (1)
- Technicien en travaux pratiques - Foresterie (1)
- Technicien en travaux pratiques - Génie civil (1)
- Technicien en travaux pratiques - Physique (0,5)
- Technicien en travaux pratiques - Prêts et bourses (0,5)
- Technicien en travaux pratiques - Soins infirmiers (0,8)
- Technicien en travaux pratiques - TACH (1,5)

ANNEXE 11

Annonces budgétaires pour les universités en région (publication journal La Presse 7 juin 2017)

Exclusif

Publié le 07 juin 2017 à 05h00 | Mis à jour le 07 juin 2017 à 05h00

Les universités des régions passent à la caisse



L'Université Bishop's voit sa subvention bondir de 19%, une hausse en proportion six fois plus importante que celle accordée à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et à l'Université de Montréal
PHOTO LA TRIBUNE



Tommy Chouinard

La Presse
(Québec) Le gouvernement Couillard fait de l'Université Bishop's la grande gagnante de son réinvestissement, toutes proportions gardées. Il augmente sa subvention de 19%, une hausse six fois plus importante que celle accordée à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et à l'Université de Montréal, a appris *La Presse*.

De façon générale, les établissements en région sont plus choyés que les autres, en vertu du projet de règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le budget se concrétise

Déposé en mars dernier, le budget Leïtão prévoit une hausse de 3% des subventions aux universités. Cet ajout d'environ 90 millions n'était toutefois pas ventilé. C'est ce que font les règles budgétaires du Ministère, qui ont été soumises tout récemment au réseau pour consultation.

La Presse a obtenu une copie de ce «projet» de règles budgétaires. Chaque université y apprend le montant de sa subvention de fonctionnement, la source de revenus en provenance de Québec.

L'Université Bishop's voit sa subvention bondir de 19%. Celle-ci passe de 21,5 millions, selon les règles budgétaires 2016-2017, à 25,6 millions cette année. Cet établissement anglophone de premier cycle, situé à Sherbrooke, est l'un des plus petits du réseau, avec environ 2400 étudiants à temps plein.

Une aide sur mesure

Comment s'explique une telle augmentation? Le gouvernement crée une aide sur mesure pour l'Université Bishop's, selon le projet de règles budgétaires. «Un montant additionnel de 2 millions [lui] est octroyé dans le cadre de sa mission particulière à titre d'établissement de plus petite taille sis en région», peut-on y lire. À cette somme s'ajoute un autre million de dollars provenant d'une mesure appelée «Aide supplémentaire aux universités de plus petite taille».

Cinq autres établissements, tous du réseau de l'Université du Québec, touchent 1 million chacun grâce à cette même mesure d'aide : l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

«Un petit spécial»

«Bishop's plaide depuis longtemps qu'il y a une iniquité» par rapport à d'autres universités en région, a expliqué la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David. Cet établissement a depuis trop longtemps «regardé passer le train», selon elle. «C'est dans ce contexte-là qu'on a dit : on va faire un petit spécial pour Bishop's, pour les aider à arriver», a-t-elle ajouté.

Une hausse de 19%, «oui, ça a l'air gros sur leur budget, qui est ma foi plutôt modeste, mais entendons-nous : ce n'est vraiment pas beaucoup» si l'on compare avec ce que Bishop's aurait pu recevoir si le gouvernement lui avait donné dans le passé une aide équivalente à d'autres universités en région, a-t-elle plaidé.

Pour le recteur Michael Goldbloom, «ce financement supplémentaire représente l'aboutissement d'un processus de négociation de trois ans» avec le gouvernement. L'université, dans le rouge depuis des années, pourra ainsi retrouver l'équilibre budgétaire. Son déficit est proportionnellement plus important que celui d'autres établissements, comme l'Université de Montréal et l'UQAM.

Les régions choyées

Les universités en région ont droit aux plus importantes hausses budgétaires, toutes proportions gardées. Le gouvernement veut leur accorder un soutien particulier, a expliqué Hélène David. «Il faut tenir compte de la réalité des régions. Il n'y a pas d'effet de masse critique et de volumes. Un cours de sciences politiques donné à l'UQAM, admettons, on peut mettre des centaines d'étudiants dans ce cours-là avec le même chargé de cours. Mais à Bishop's ou à l'UQAC, ils n'ont pas ce volume d'étudiants. Alors ça coûte beaucoup plus cher.»

Et Montréal, dans tout ça?

Dans la métropole, l'École de technologie supérieure (ETS) et Polytechnique bénéficient des hausses budgétaires les plus élevées, toujours si l'on compare leur subvention de fonctionnement de 2016-2017 à celle de cette année.

«Les orientations budgétaires correspondent à ce qui nous avait été annoncé et, donc, à nos attentes en ce sens», s'est contentée de dire la porte-parole de l'UQAM, Jenny Desrochers. L'Université de Montréal a refusé tout commentaire.

Un réinvestissement de 66,7 millions

Après des années de compressions, le gouvernement Couillard chiffre à 66,7 millions de dollars son réinvestissement dans le réseau universitaire. Mis à part les 6 millions aux universités en région et l'aide spéciale à Bishop's, Québec alloue 29 millions de dollars au «rehaussement de l'encadrement des étudiants, dont l'embauche d'enseignants». Environ 300 professeurs seront ajoutés, selon la ministre David.

Quelque 7,5 millions iront aux nouvelles bourses destinées aux doctorants en psychologie. Le gouvernement réserve 5,5 millions pour former davantage d'infirmières praticiennes spécialisées. Une enveloppe de 4 millions est prévue afin de «bonifier les ressources professionnelles pour venir en aide aux étudiants à besoins particuliers». Une autre de 2 millions vise à «favoriser l'attraction et la rétention des étudiants étrangers au Québec, particulièrement en région».

Droits de scolarité

Les droits de scolarité connaissent la hausse la plus importante depuis le «printemps érable». Ils vont augmenter de 2,7%, ou 63 \$. Ils passent en effet de 2328 \$ à 2391 \$ par année pour un étudiant à temps plein, selon le projet de règles budgétaires. L'augmentation est fixée selon la croissance du revenu disponible des ménages.

C'est le gouvernement Marois qui, en 2013, avait adopté cette mesure afin de régler la crise étudiante. Au cours de chacune des quatre dernières années, la facture des étudiants a ainsi augmenté de 2,6%, de 2,2%, de 0,9% et de 1,5%. Les frais institutionnels obligatoires imposés par les universités devront croître d'au plus 2,7% cette année, selon le document ministériel.

Partager 112

Tweeter



Le 13 juin 2017

Madame Hélène David
Ministre responsable de l'Enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Contexte budgétaire d'un petit cégep de région

Madame la Ministre,

Par les échanges que vous avez eus avec nos administrateurs et notre équipe de direction lors de votre récente visite au Cégep de Baie-Comeau, nous avons la certitude que le soutien et la réussite de nos étudiantes et étudiants demeurent, pour vous comme pour nous, au centre de nos préoccupations.

Nous l'avons abordé très rapidement lors de votre visite, mais nous croyons qu'il est important de vous réitérer, madame la Ministre, que les compressions budgétaires des exercices financiers précédents ont laissé des séquelles, qui continuent d'affecter notre fonctionnement.

Au cours des dernières années, en plus de compressions imputées à nos services administratifs et de soutien, une panoplie de mesures de réduction de dépenses a été appliquée aux services offerts à nos étudiantes et étudiants.

Tous nos secteurs d'activités ont été touchés, incluant les fonctions d'encadrement.

Évidemment, les nouveaux budgets 2017-2018 pour favoriser l'excellence et la réussite sont une réelle « bouffée d'oxygène » et de belles perspectives de développement semblent s'annoncer pour les prochaines années.

...2

537, boulevard Blanche, Baie-Comeau (Québec) G5C 2B2
Téléphone : 418 589-5707
Télécopieur : 418 589-9842
www.cegep-baie-comeau.qc.ca

Toutefois, pour le moment, nos ressources demeurent restreintes et, dans ce contexte, le maintien d'un milieu d'apprentissage dynamique représente un sérieux défi.

Par ailleurs, dans les nouvelles du 7 juin, nous avons été informés « qu'un montant additionnel de deux millions est octroyé à l'Université Bishop, dans le cadre de sa mission particulière à titre d'établissement de plus petite taille sis en région ». À cette somme s'ajoute un autre million de dollars provenant d'une mesure appelée « Aide supplémentaire aux universités de plus petite taille ».

Les universités en région ont droit aux plus importantes hausses budgétaires, toutes proportions gardées. Selon votre volonté, que nous saluons, madame David, « le gouvernement veut leur accorder un soutien particulier... en tenant compte de la réalité des régions, où il n'y a pas d'effet de masse critique et de volumes ».

Nous tenions à vous faire part du fait que nous partageons entièrement votre point de vue, madame la Ministre, parce que la réalité de l'Université Bishop et des universités de région correspond essentiellement à celle que nous vivons.

Parmi les 48 cégeps publics, nous avons le plus petit budget et la plus petite structure organisationnelle du Québec, parce que, chez nous non plus, « il n'y a pas d'effet de masse critique et de volume ».

Nous sommes pourtant confrontés aux mêmes obligations de qualité et de reddition de comptes et à de nombreux défis de gestion.

Dans un petit établissement comme le nôtre, l'équipe administrative et de soutien, ainsi que nos effectifs professionnels, sont réduits à leur plus simple expression. Souvent, un service correspond à une employée ou un employé.

On nous fait souvent remarquer notre « très léger déficit » des deux dernières années, en tentant de faire un rapprochement, possiblement, avec l'ampleur de nos contraintes.

...3

Nos résultats financiers ne témoignent pas de nos problèmes et de nos contraintes de fonctionnement. Nous avons peut-être effectué trop de coupures, au détriment de notre organisation et de nos services, afin de respecter la prescription de l'équilibre budgétaire. Aurions-nous dû faire autrement pour bien démontrer nos difficultés?

Nous savons tous que le FABES, affecté par la non-indexation et les compressions budgétaires successives et la multiplication de ses annexes, ne permet plus de répondre adéquatement aux besoins de financement des cégeps, particulièrement ceux de petite taille, comme le Cégep de Baie-Comeau. Évidemment, les discussions sont entamées pour la révision de notre modèle de financement.

Lors de votre visite chez nous, le 24 mai dernier, nos représentants vous ont fait part de nos enjeux, de nos défis, de nos succès et de nos ambitions, sans trop insister sur nos contraintes budgétaires.

Vos récentes annonces concernant le budget des établissements universitaires en région et la considération particulière pour « le plus petit sis en région » nous incitent à vous faire part de **l'urgence d'un correctif budgétaire significatif**.

Nous espérons, sincèrement, que ce qui vient d'être annoncé pour certaines universités pourra être inspirant, à très court terme, pour le financement des petits collèges. Il en va de notre capacité à réaliser notre mission.

Nous vous remercions de votre considération et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, reading "Manon Couturier".

Manon Couturier

MC/al

c. c. M. Bernard Tremblay, président-directeur général, Fédération des cégeps

ANNEXE 12

Données statistiques portant sur la clientèle étudiante du Cégep (Présentation PowerPoint)



Le Cégep de Baie-Comeau, en bref :

- ▶ 5 programmes et profils préuniversitaires, plus 1 cheminement *Tremplin DEC* ($\pm$ 38 % de notre clientèle)
- ▶ 9 programmes techniques ($\pm$ 62 % de notre clientèle)
- ▶ Environ **700 étudiants** (53 % de filles) et plus ou moins **160 employés**.
- ▶ Au total, près de **900 personnes présentes**.

→ **Notre principal DÉFI** (mis à part les coupures budgétaires des dernières années), c'est **un DÉFI de clientèle, et ce, en raison du contexte démographique.**

STATISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Coup d'œil
sociodémographique

Février 2017 | Numéro 50

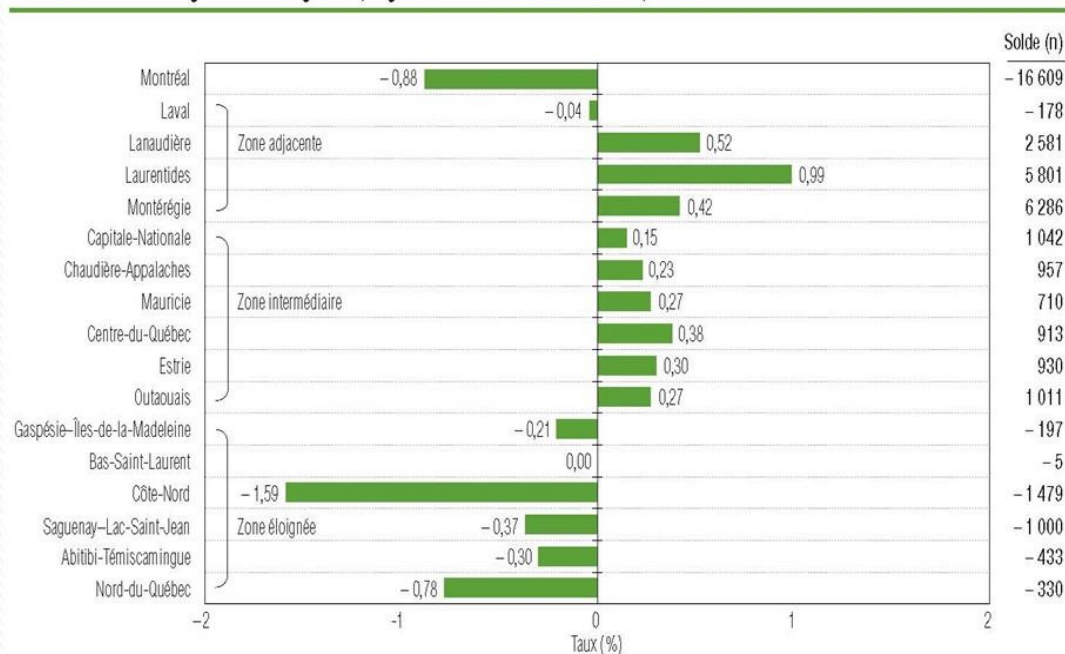
La migration interrégionale au Québec en 2015-2016: les gains disparaissent à Laval, les pertes s'accroissent de nouveau sur la Côte-Nord

par Frédéric F. Payeur et Martine St-Amour

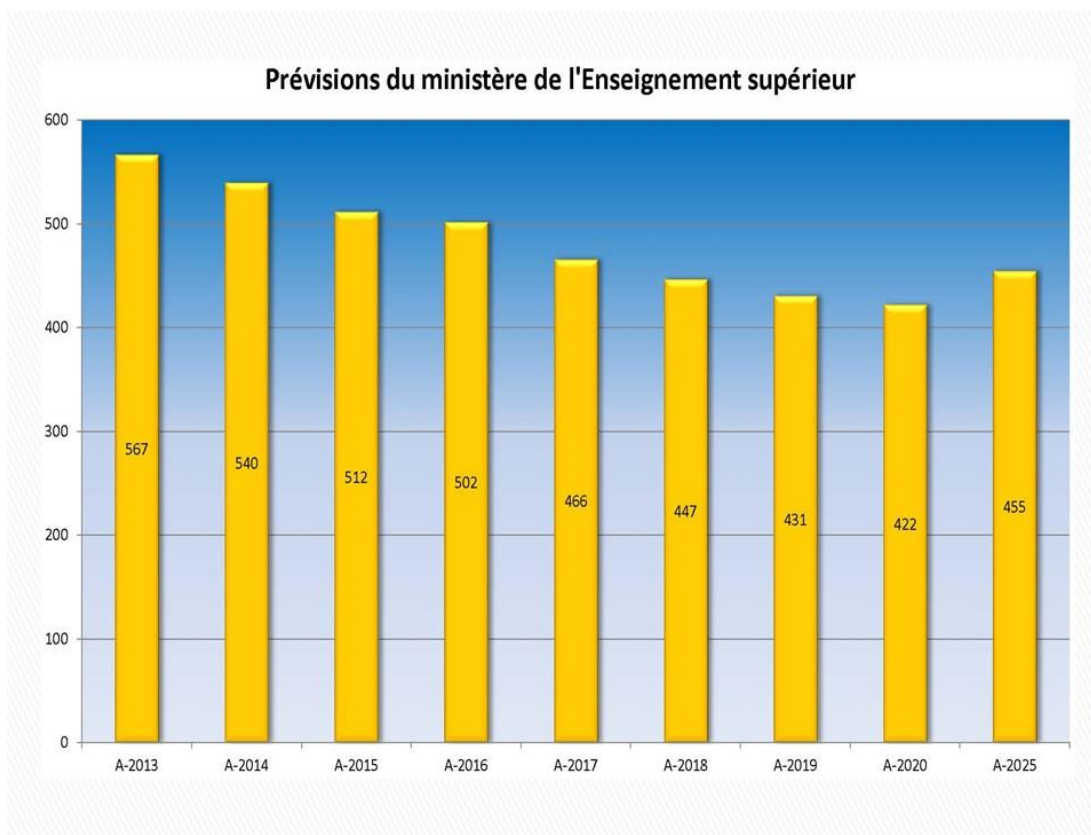
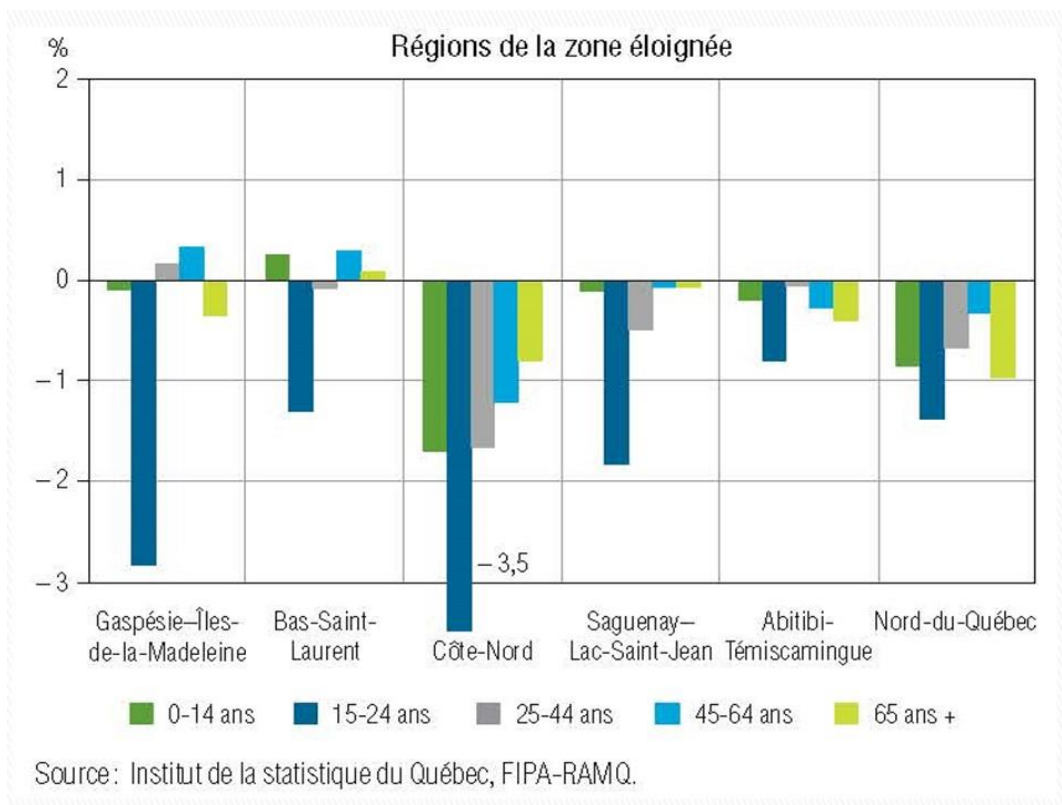
➤ La Côte-Nord accentue encore cette année ses pertes, qui restent proportionnellement plus fortes que dans toute autre région administrative.

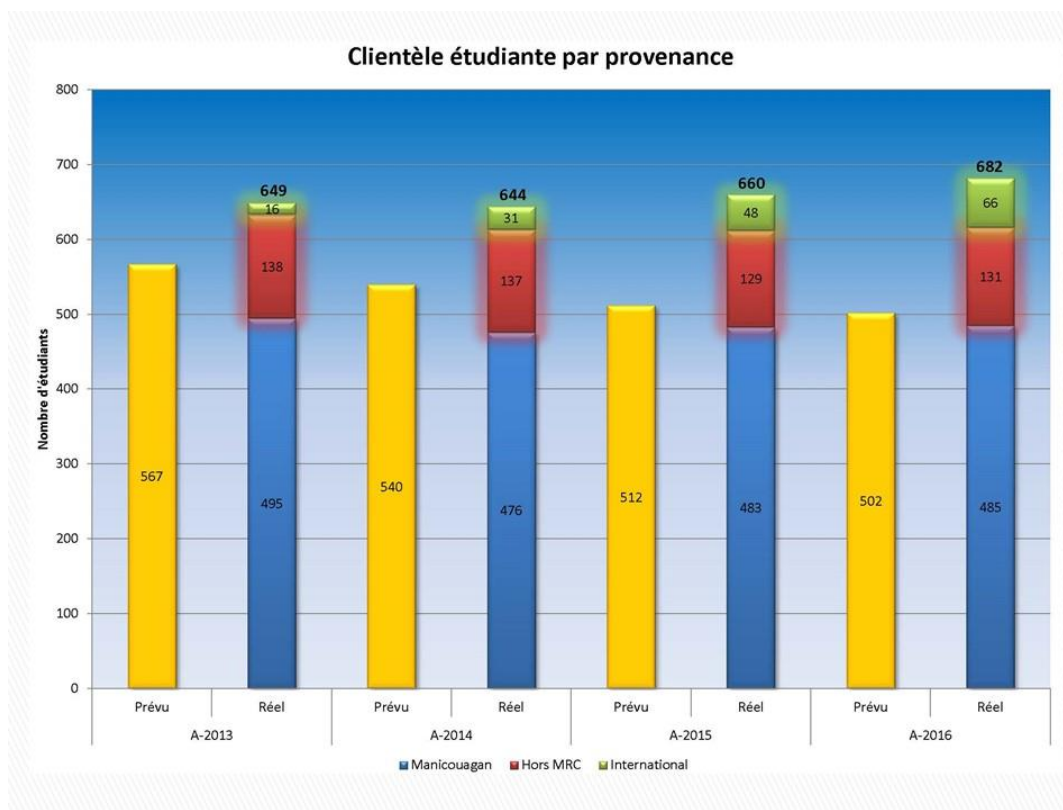
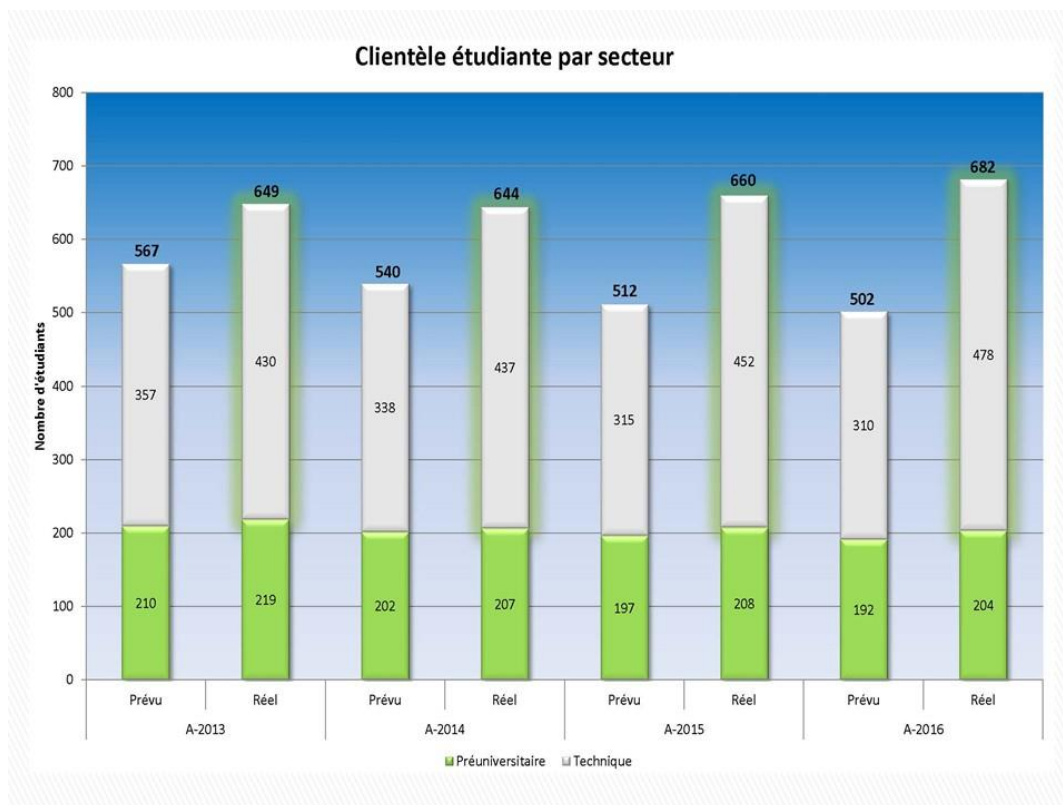
Figure 3

Solde et taux net de migration interrégionale, régions administratives du Québec, 2015-2016



Source : Institut de la statistique du Québec, FIPA-RAMQ.







Premier ministre

[Accueil](#) [Actualités](#) [Communiqués](#) [Décembre 2017](#) 5 décembre 2017

Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination

Un engagement historique en faveur de l'établissement en région des personnes immigrantes

Québec, le 5 décembre 2017. – À l'issue du forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination, qui a mobilisé près de 200 personnes provenant de divers horizons, le Gouvernement du Québec a annoncé cinq axes d'intervention et plusieurs actions concrètes qui seront déployées dans chacun d'entre eux. Certaines de ces actions seront déployées dès aujourd'hui et au cours des prochains mois avec un investissement de 15 millions de dollars.

L'objectif est d'arrimer les besoins pressants en main-d'œuvre et l'accès à l'emploi des personnes immigrantes, et ce, dans toutes les régions du Québec, autour de cinq axes qui se déclinent de la façon suivante :

- Le déploiement du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) en région par la mise en place d'une nouvelle stratégie d'intervention territoriale afin d'offrir un service de proximité axé sur l'accompagnement de la clientèle par :
 - la présence accrue du MIDI par l'entremise des bureaux de Services Québec;
 - l'accompagnement à travers les différents programmes disponibles des gouvernements du Québec et du Canada et de leurs exigences administratives;
 - l'accompagnement dans leurs efforts d'intégration dans une perspective de service à la clientèle.

- L'accompagnement des entreprises afin de répondre à leurs besoins de main-d'œuvre comblés par l'immigration en s'assurant que les différents services offerts répondent à leurs attentes, notamment par :
 - la bonification du programme *Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels*, qui facilite et accélère la reconnaissance des compétences dans des domaines en demande tels que le génie, la comptabilité et le travail social, en plus de soutenir les immigrants pendant la reconnaissance de leurs compétences;
 - la concrétisation du projet Interconnexion de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui aide les Québécois récemment arrivés à se trouver un premier emploi dans leur domaine et la déclinaison de ce projet dans d'autres régions, tels que Québec International et la Chambre de commerce de Laval, par exemple;
 - la réalisation de projets pilotes de recrutement d'abord virtuels, ciblés à l'international dans certains secteurs ou régions, par exemple auprès des travailleurs étrangers temporaires pour le secteur minier;
 - la révision de la pondération de la grille de sélection afin de refléter les besoins concrets des différentes régions du Québec en emploi.
- Le soutien aux organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu par :
 - la mise en place d'un projet de ***Concertation pour l'immigration et l'intégration afin d'assurer le développement des régions*** au moyen de hubs socio-économiques regroupant toutes les forces concentrées sur ce thème et la bonification du financement des organismes chargés de l'intégration en région sur une base triennale.
- L'amélioration de l'accompagnement des nouveaux arrivants afin d'inciter les immigrants à s'installer en région par :
 - la mise en place d'un **programme *Place à l'immigration en région*** en partenariat avec l'organisme *Place aux jeunes*;
 - la création d'un nouveau programme pour entrepreneurs immigrants;
 - la mise en place d'un projet innovant entre la Ville de Victoriaville et les Offices jeunesse internationaux du Québec;
 - la bonification de l'offre de services en francisation par l'ajout d'un quatrième cours de français à temps complet, adapté aux besoins concrets des entreprises tout en mettant en place un suivi systématique des élèves et un mécanisme de contrôle-qualité pour apporter un meilleur soutien pédagogique, tout au long de leur apprentissage.
- La valorisation de l'apport de l'immigration pour le développement économique du Québec par :
 - la mise en place d'un volet régional de la campagne *Ensemble, nous sommes le Québec* et de la mise en place de la campagne *J'ai ma place en région* afin d'arrimer l'apport de l'immigration au développement socioéconomique et culture
 - l des régions.

Citations

*« Pour le Gouvernement du Québec, **l'intégration des personnes immigrantes et la réponse aux besoins de main-d'œuvre dans les régions du Québec sont des priorités.** Les annonces que nous avons faites aujourd'hui permettront de moderniser la manière dont le Québec accueille et intègre les personnes immigrantes, afin qu'elle soit plus en phase avec les besoins réels et actuels du marché du travail et des régions. Cela passe par une présence accrue sur le terrain, un meilleur accompagnement, des services de francisation plus adaptés et une meilleure concertation des acteurs concernés. »*

Philippe Couillard, premier ministre du Québec,

*« La valorisation et l'épanouissement de la population, de toutes origines, passent par l'emploi. Un consensus se dégage maintenant : **l'immigration est une des solutions afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre de plusieurs régions du Québec.** L'annonce d'aujourd'hui répond aux réalités exprimées par les différents intervenants rencontrés à travers le Québec. Ces mesures contribueront au plein essor économique du Québec. C'est la société québécoise en entier, ainsi que les prochaines générations, qui bénéficieront de cet investissement. »*

David Heurtel, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et député de Viau

« La situation économique du Québec est très favorable et cela suscite de nouveaux défis en matière de besoins de main-d'œuvre. Les témoignages entendus aujourd'hui sont inspirants pour les travaux en cours d'élaboration de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre. Cette stratégie devra s'adresser à tous les travailleurs, autant la main-d'œuvre future, la main-d'œuvre actuelle que les travailleurs expérimentés et bien sûr les travailleurs issus de l'immigration. »

François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Faits saillants

- Le déroulement du forum s'appuyait sur trois séances plénières portant sur quatre thèmes, soit l'emploi, la formation, la francisation et la lutte contre la discrimination. Lors de chaque séance, des conférenciers présentaient des bonnes pratiques pouvant être adaptées aux réalités de chaque région du Québec. Ces présentations étaient suivies de périodes de questions de la part des membres de la table principale, formée d'une quarantaine de personnes et présidée par le ministre David Heurtel.

ANNEXE 14

Budgétisation des cégeps – Variation du financement

Budgétisation des cégeps - Variation du financement						
	Enveloppe initiale					
	2013-2014		2017-2018		Variation	
F	131 990 900 \$	7,6%	127 833 900 \$	6,8%	-3,15%	(4 157 000) \$
A	284 633 300 \$	16,4%	269 757 600 \$	14,2%	-5,23%	(14 875 700) \$
B	140 604 300 \$	8,1%	145 040 100 \$	7,7%	3,15%	4 435 800 \$
E	1 065 444 000 \$	61,4%	1 208 588 700 \$	63,8%	13,44%	143 144 700 \$
S	111 383 300 \$	6,4%	142 600 300 \$	7,5%	28,03%	31 217 000 \$
	1 734 055 800 \$	100,0%	1 893 820 600 \$	100,0%	9,21%	159 764 800 \$
PES brutes	7 061 448		7 002 713		-0,83%	(58 735)
Taux A Brut (T)	23,0554 \$		21,9874 \$		-4,63%	(1,07) \$
PES pondérées	108 991 123		109 145 408		0,14%	154 285
Taux A pondéré T	0,7372 \$		0,7021 \$		-4,76%	(0,04) \$

ANNEXE 15

Cégep de Baie-Comeau – Structure minimale

Cégep de Baie-Comeau - Structure minimale				
		Structure actuelle	Structure souhaitée	Différence
Catégorie du personnel	Description du poste	ETC	ETC	ETC
Hors cadres	Directeur général	1,00	1,00	-
	Directrice des études	1,00	1,00	-
	Total	2,00	2,00	-
Cadres	Directeur des services administratifs	1,00	1,00	-
	Directrice de la formation continue	1,00	1,00	-
	Directrice des ressources humaines et de l'organisation scolaire	1,00	1,00	-
	Coordonnateur des ressources matérielles	1,00	1,00	-
	Coordonnateur des technologies de l'information	1,00	1,00	-
	Directeur adjoint à la Direction des études - Réussite éducative et vie étudiante	1,00	-	1,00
	Directeur adjoint à la Direction des études- Programmes, recherche et réussite éducative	-	1,00	(1,00)
	Directeur adjoint à la Direction des études - Cheminement scolaire et vie étudiante	-	1,00	(1,00)
	Coordonnateur aux ressources humaines et à l'organisation scolaire	-	1,00	(1,00)
	Total	6,00	8,00	(2,00)
Professionnels	Aide pédagogique individuelle (API) - Programmation et réussite scolaire	1,00	1,00	-
	Conseiller à la vie étudiante	1,00	2,00	(1,00)
	Conseiller d'orientation	0,80	1,00	(0,20)
	Conseiller en communication - Recrutement	0,80	1,00	(0,20)
	Conseiller en communication - Relations publiques	1,00	1,00	-
	Conseiller pédagogique - Direction des études	2,00	2,00	-
	Conseiller pédagogique - Formation continue	2,00	2,00	-
	Conseiller pédagogique - Registrariat	1,00	1,00	-
	Psychologue - Services adaptés	0,80	1,00	(0,20)
	Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement - Bibliothèque	1,00	1,00	-
	Attachée d'administration - Organisation scolaire	1,00	1,00	-
	Conseillère à l'information professionnelle et scolaire et aide à l'emploi	-	1,00	(1,00)
	Total	12,40	15,00	(2,60)
Soutiens	Agent de soutien administratif cl. 1 - Bibliothèque	1,00	1,00	-
	Agent de soutien administratif cl. 1 - Direction de formation continue	1,00	1,00	-
	Agent de soutien administratif cl.1 - Services administratifs	0,50	1,00	(0,50)
	Agent de soutien administratif cl. 1 - Vie étudiante	1,00	1,00	-
	Agent de soutien administratif cl.1- Direction des études	1,00	1,00	-

		Structure actuelle	Structure souhaitée	Différence
Catégorie du personnel	Description du poste	ETC	ETC	ETC
	Agent de soutien administratif classe principale (non syndiqué) - Direction générale	1,00	1,00	-
	Agent de soutien administratif, classe principale (non syndiqué) - Direction des ressources humaines et organisation scolaire	1,00	1,00	-
	Électricien, classe principale	1,00	1,00	-
	Manœuvre à l'entretien pour 21 000 mètres carrés	7,00	8,00	(1,00)
	Opérateur de duplicateur offset - Imprimerie et opérateur en informatique	1,00	1,00	-
	Ouvrier certifié d'entretien pour 21 000 mètres carrés	1,00	2,00	(1,00)
	Secrétaire administrative - Direction des études	1,00	1,00	-
	Technicien en administration - Approvisionnement	1,00	1,00	-
	Technicien en administration - Comptabilité et budget (réforme comptable)	1,00	1,00	-
	Technicien en administration - Comptes à payer et à recevoir	1,00	1,00	-
	Technicien en administration - Paye	1,00	1,00	-
	Technicien en administration - Registrariat	1,00	1,00	-
	Technicien en audiovisuel – Audiovisuel	1,00	1,00	-
	Technicien en documentation - Bibliothèque	1,00	1,00	-
	Technicien en informatique, pour 650 postes de travail	2,00	3,00	(1,00)
	Technicien en éducation spécialisée - Services adaptés	1,00	1,00	-
	Technicien en travaux pratiques - Biologie	1,00	1,00	-
	Technicien en travaux pratiques - Chimie-biologie	1,00	1,00	-
	Technicien en travaux pratiques - Éducation physique et Vie étudiante	1,00	1,00	-
	Technicien en travaux pratiques - Électronique industrielle	1,00	1,00	-
	Technicien en travaux pratiques - Foresterie et TACH	1,00	1,00	-
	Technicien en travaux pratiques - Génie civil et ressources matérielles	1,00	1,00	-
	Technicien en travaux pratiques - Physique, audiovisuel et aide financière	1,00	1,00	-
	Technicien en travaux pratiques - Soins infirmiers	0,80	1,00	(0,20)
	Technicien en travaux pratiques - TACH	2,00	2,00	-
	Technicien en travaux pratiques - TACH et foresterie	-	1,00	(1,00)
	Technicienne en information - recrutement et communication	-	1,00	(1,00)
	Agente de soutien administratif cl. 1 - Direction des études	-	1,00	(1,00)
	Agente de soutien administratif cl. 1 - Services adaptés - Direction des études	-	1,00	(1,00)
	Total	37,30	45,00	(7,70)
	Grand total	57,70	70,00	(12,30)